

PROCES VERBAL

SEANCE N° 41 du CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2013 à 20 h 00

Le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire le 21 février 2013 sous la Présidence de Madame Michèle ASNARD, Maire de la Commune, a pris les décisions suivantes :

Secrétaire de séance : Madame VILLAUME.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués le 14 février 2013.

Appel des membres du Conseil Municipal :

Membres en exercice : 27 ;

Membres présents : 20 ;

Votants : 25.

Absent(s) excusé(es) avec pouvoir(s) de vote :

- Madame GREFFIER qui donne pouvoir à Monsieur DEMURGER ;
- Monsieur BAPTISTA qui donne pouvoir à Madame LOPEZ ;
- Monsieur LAMBOLEZ qui donne pouvoir à Madame ROCH ;
- Monsieur PERINI qui donne pouvoir à Madame le Maire ;
- Monsieur PIRON qui donne pouvoir à Madame BONNARD.

Absent(s) excusé(es) sans pouvoir(s) de vote :

- Madame HOSENLOPP ;
- Monsieur WARY.

Modalités de vote :

En application de l'article L.2121-21 du Code de Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide que, sauf décision contraire à intervenir au cours d'un vote spécifique, le vote des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance auront lieu au scrutin public. Le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal précédent :

Madame le Maire rappelle le contenu du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 et demande s'il y a des observations à son sujet.

Le Conseil Municipal, entendu, à l'unanimité, approuve le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 20 décembre 2012.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été informé dans la convocation à la présente séance des délégations auxquelles elle a eu recours et qui sont rapportées ci-dessous (sans lecture en séance) :

Article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendu applicable par les délibérations nos 429/01/05 du 22 mars 2008 et 429/12/11 du 28 mai 2009 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Fourniture de fuel GNR pour matériel municipal :
DUCHENE NEGOCE pour un montant de 1 492,61 € TTC ;
- Fourniture de vasques pour le fleurissement 2013 :
LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant de 3 420,56 € TTC ;
- Fourniture d'un tunnel pour le fleurissement :
JOST pour un montant de 7 513,27 € TTC ;
- Fourniture de produits d'entretien :
PIERRE LE GOFF pour un montant de 3 420,56 € TTC,
CARNET pour un montant de 854,35 € TTC,
PRO HYGIENE SERVICE pour un montant de 435,18 € TTC ;
- Fourniture de fleurs pour le fleurissement 2013 :
ETS HORTICOLES MAGUY SAS pour un montant de 2 575,49 € TTC,
ETS HORTICOLES HENRY Daniel pour un montant de 2 243,42 € TTC ;
- Fourniture de sel de déneigement :
ROCK pour un montant de 2 990,00 € TTC ;
- Fourniture de neutralite pour le service des eaux :
THIEBAUD GODARD pour un montant de 2 754,00 € HT ;
- Fourniture de tuyaux PEHD pour les travaux d'aménagement de trottoirs rue de la Plaine d'Eloyes :
PROLIANS PLASTIQUES pour un montant de 14 346,98 € TTC ;
- Alimentation électriques des immeubles du projet de la Place de la Gare :
ERDF pour un montant de 4 993,41 € TTC ;
- Impression du bulletin municipal et de cartes de vœux :
Jean LALLOZ pour un montant de 6 569,56 € TTC ;
- Acquisition et installation d'un nouveau logiciel de gestion des services d'eau et d'assainissement :
BERGER-LEVRAULT pour un montant de 3 470,00 € HT ;
- Renouvellement du serveur mairie et prestations diverses :
TL Systèmes pour un montant de 7 486,96 € TTC ;
- Installation de borne en vue du déploiement de l'internet WI FI au Centre Socioculturel :
TL Systèmes pour un montant de 7 155,67 € TTC.
- Marchés d'assurances pour la période 2013/2016 :

| Lot | | Prestation retenue | Attributaire | | |
|-----|--------------------------|--|--------------------|------|-------------|
| | | | Prestataire | Note | Prix (TTC) |
| 1 | Responsabilité civile | Formule 1 - Sans franchise - Sans option. | GROUPAMA GRAND EST | 95 | 3 553.56 € |
| 2 | Protection fonctionnelle | Formule sans franchise ni seuil d'intervention. | SMACL | 93 | 310.66 € |
| 3 | Protection juridique | Sans seuil d'intervention. | Cabinet GUERIN | 90 | 1 206.30 € |
| 4 | Automobile | Franchise 230 € - 3.5 T et 450 € + 3.5 T avec garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules. Option bris de machine garantie auto-mission (franchise 150 €). | GROUPAMA GRAND EST | 93 | 7 882.63 € |
| 5 | Dommages aux biens | Franchise à 500 € avec options bris de machine informatique et 10 expositions temporaires (toutes deux sans franchise) | GROUPAMA GRAND EST | 91 | 21 226.21 € |



Article L.2122-22 8° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rendu applicable par les délibérations nos 429/01/05 du 22 mars 2008 et 429/12/11 du 28 mai 2009 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières :

- Monsieur et Madame LAMBOLEY Martial (SAINT-NABORD) :
Concession neuve dans le columbarium (pour 2 urnes de ø 16 cm) d'une durée de 10 ans pour un montant de 469,00 €.

Madame le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour :

1. Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale suite à la démission de Mademoiselle Aurélie ANTONOT ;
2. Élection d'un nouveau membre au sein des commissions et du groupe de travail suivants :
 - Commission « Jeunesse et sports »,
 - Commission « Affaires scolaires »,
 - Groupe de travail « Information - Communication » ;
3. Élection d'un nouveau représentant communal au sein du Comité Syndical du SIVUIS (4^{ème} délégué titulaire) ;
4. Proposition à la CCPHV d'un nouveau représentant communal au Syndicat Mixte du Pays de REMIREMONT et de ses vallées ;
5. Élection d'un nouveau représentant communal au sein du Comité Syndical du SDANC (2^{ème} délégué suppléant) ;
6. Adhésions au Syndicat Mixte Départemental pour l'Assainissement Non Collectif dans les Vosges (SDANC) ;
7. Avis du Conseil Municipal sur l'opportunité de faire évoluer la sectorisation scolaire ;
8. Réforme des rythmes scolaires - Opportunité de mettre en œuvre cette réforme en 2013 ou report en 2014 ;
9. Validation des dossiers de deux procédures de modification simplifiée pour rectification d'erreurs matérielles et réduction d'un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme ;
10. Autorisations d'engagement en fonctionnement (maintenance des cloches, suivi des assurances, concessions de fourrière communale, ...)
11. Intégration au régime forestier d'une parcelle de bois nouvellement acquise cadastrée B215 au lieudit « Bellobé » ;
12. Substitution de tiers dans le cadre de la cession d'une passée communale désaffectée actée le 24 mai 2012 ;
13. Admissions en non valeur sur divers budgets ;
14. Opportunité de la prise en charge de frais de séjour dans le cadre du jumelage avec l'IRLANDE ;
15. Inscription sur le monument aux morts de Monsieur JACQUOT Marie Nicolas Joseph, mort pour la France ;
16. Débat d'Orientation Budgétaire 2013 - Tous budgets ;

Questions diverses :

- Représentation communale au sein du Conseil d'Administration d'A2MC ;
- Compte-rendu de divers Commissions et Groupes de Travail.



01 - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale suite à la démission de Mademoiselle Aurélie ANTONOT :

Après avoir informé le Conseil Municipal de la démission d'un de ses membres, Mademoiselle Aurélie ANTONOT, Madame le Maire proposera d'accueillir son remplaçant : Madame Agnès CALMELS en 23^{ème} position et 1^{ère} non élue de la liste « Saint-Nabord Autrement ».

Après avoir informé le Conseil Municipal de la démission d'un de ses membres, Mademoiselle Aurélie ANTONOT, Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, une copie de sa lettre de démission a été transmise (le 15/01/2013) à Madame la Préfète des Vosges (qui en a pris acte le 22/01/2013). Cette lettre faisait néanmoins mention de sa volonté de quitter ses fonctions au 1^{er} février 2013.

En application de l'article L.270 du Code Électoral, « *Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.* ».

Dès lors, Madame le Maire propose à l'Assemblée d'accueillir le remplaçant de Mademoiselle Aurélie ANTONOT, premier membre non élue de la liste « Saint-Nabord Autrement » dont elle était issue : Madame Agnès CALMELS. Cette dernière a accepté de siéger.

Discussions :

Madame le Maire dit regretter le départ d'Aurélie ANTONOT, qui était la benjamine du Conseil depuis 2008 puisqu'elle avait alors 20 ans. Malheureusement son entrée dans la vie active l'a trop éloignée de SAINT-NABORD.

Elle a cependant le plaisir d'accueillir Madame Agnès CALMELS à laquelle elle souhaite la bienvenue. Elle espère que son intégration se passera bien même si c'est toujours délicat de commencer à siéger en cours de mandat. Nul doute que son expérience en temps que membre extérieur du Groupe de Travail « Information - Communication » l'y aidera.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du fait que Madame Agnès CALMELS est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

02 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal (délibération n°429/03/01 du 22/05/2008) et de la délibération n°429/01/06 du 22/03/2008 (composition des commissions et groupes de travail) :

Madame le Maire rappelle que la composition des commissions municipales a été arrêtée par délibération n°429/01/06 du 22/03/2008 et reprise en annexe lors de l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal (délibération n°429/03/01 du 22/05/2008) et modifiée par délibérations n°429/08/02 du 22 janvier 2009, n°429/17/02 du 21 janvier 2010 et n°429/30/02 du 15 septembre 2011.

Pour faire suite à la démission de Mademoiselle Aurélie ANOTONOT et son remplacement par Madame Agnès CALMELS, sur proposition de Madame le Maire et à la majorité, **20 POUR** et **5 ABSTENTIONS**, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE**, en accord avec Madame CALMELS, que cette dernière remplace le démissionnaire au sein des commissions :
 - « Jeunesse et sports »,
 - « Affaires scolaires » ;
- Du groupe de travail :
 - « Information - Communication » ;
- **DIT** que les délibérations n°429/01/06, 429/03/01,429/08/02, 429/17/02 et 429/30/02 précitées seront modifiées en ce sens ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour faire application de la présente.



03 - Élection d'un nouveau représentant communal au sein du Comité Syndical du SIVUIS (4^{ème} délégué titulaire) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les représentants communaux au Comité syndical du Syndicat Intercommunal à vocation unique pour la gestion des services d'incendie et de secours de Remiremont (SIVUIS) ont été désignés par la délibération n°429/01/10 du 22/03/2008, modifiée par délibération n°429/30/04 du 15 septembre 2011, au nombre de quatre délégués titulaires et autant de suppléants.

Du fait de la démission de Mademoiselle Aurélie ANTONOT et de son remplacement par Madame Agnès CALMELS, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un nouveau représentant communal titulaire au Comité Syndical du SIVUIS. Conformément aux statuts du Syndicat, la désignation d'un délégué a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Discussions :

Monsieur SCHINDELE précise que comme de toute façon la majorité n'accepte pas le principe d'une participation de la minorité au sein des organismes intercommunaux, aucun candidat ne sera présenté.

« Dans d'autres communes, cela se fait pourtant. Après tout, nous avons obtenu à peine moins de voix que vous ! Ce serait plus démocratique. »

Madame le Maire : Ce n'est le cas que parce que vous opposant systématiquement aux décisions de la majorité, nous ne voyons pas ce qui justifierait ce choix que rien d'autre que votre opinion n'impose.

Monsieur VINCENT : S'agissant de ce scrutin, la démocratie s'exerce au sein de l'assemblée.

Madame MONTESINOS : Chaque conseiller présent est libre de se présenter et de voter pour qui il veut. Si vous voulez être élu, présentez-vous et la démocratie tranchera.

Madame le Maire met donc aux voix le poste de délégué titulaire vacant :

4^{ème} poste de délégué titulaire :

Candidat(es) déclaré(es) : Agnès CALMELS.

Résultat du vote : 24 bulletins (1 non votant parmi les présents ou ayant procuration) ;

- Agnès CALMELS : 18 voix ;

- Bulletins blancs : 6 ;

Madame Agnès CALMELS est élue déléguée titulaire.

04 - Proposition à la CCPHV d'un nouveau représentant communal au Syndicat Mixte du Pays de REMIREMONT et de ses Vallées :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis sa délibération n°429/39/09 du 15 novembre 2012 et la délibération concordante du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges (CCPHV) du 11 décembre 2012, il n'y a plus de représentants directs de la commune au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de REMIREMONT et de ses Vallées mais des représentants intercommunaux nommés en Conseil Communautaire.

Conformément aux vœux des communes membres, les représentants ainsi désignés l'ont été en nombre égal à ceux désignés auparavant par les Communes : au total neuf délégués titulaires et autant de suppléants, pour SAINT-NABORD, deux délégués titulaires et autant de suppléants.

Les Navoiriauds qui ont été nommés sont les mêmes que ceux que le Conseil Municipal avait précédemment désigné par la délibération n°429/01/11 du 22 mars 2008 à l'exception de Madame DOUCHE qui a remplacé Madame ROCH qui ne souhaitait plus siéger.

Du fait de la démission de Mademoiselle Aurélie ANTONOT et de son remplacement par Madame Agnès CALMELS, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir proposer à la CCPHV un nouveau représentant intercommunal suppléant au Comité Syndical du Pays de REMIREMONT et de ses Vallées.



Conformément aux statuts du Syndicat, la désignation d'un délégué a lieu au scrutin uninominal à la majorité absolue.

Madame le Maire met donc aux voix le poste de délégué suppléant vacant à proposer à la CCPHV :

8^{ème} poste de délégué suppléant :

Candidat(es) déclaré(es) : Agnès CALMELS.

Résultat du vote : 25 bulletins ;

- Agnès CALMELS : 20 voix ;

- Bulletins blancs : 5 ;

Madame Agnès CALMELS est désignée pour être proposée à la CCPHV comme déléguée suppléante.

05 - Élection d'un nouveau représentant communal au sein du Comité Syndical du SDANC (2^{ème} délégué suppléant) :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les représentants communaux au Comité syndical du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) ont été désignés par la délibération n° 429/12/09 du 28/05/2009, modifiée par délibération n° 429/17/04 du 21 janvier 2010, au nombre de deux délégués titulaires et autant de suppléants.

Du fait de la démission de Mademoiselle Aurélie ANTONOT et de son remplacement par Madame Agnès CALMELS, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir désigner un nouveau représentant communal suppléant au Comité Syndical du SDANC. Conformément aux statuts du Syndicat, la désignation d'un délégué a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Madame le Maire met donc aux voix le poste de délégué suppléant vacant :

2^{ème} poste de délégué suppléant :

Candidat(es) déclaré(es) : Agnès CALMELS.

Résultat du vote : 25 bulletins ;

- Agnès CALMELS : 20 voix ;

- Michèle ASNARD : 1 ;

- Bulletins blancs : 4 ;

Madame Agnès CALMELS est élue déléguée suppléante.

06 - Adhésions au Syndicat Mixte Départemental pour l'Assainissement Non Collectif dans les Vosges (SDANC) :

Madame le Maire demandera au Conseil Municipal de se prononcer sur les demandes d'adhésion au SDANC des Vosges des Communes de :

- MAZELEY (259 habitants - Canton de CHATEL SUR MOSELLE),
- GIRMONT (993 habitants - Canton de CHATEL SUR MOSELLE),
- GREUX (174 habitants - Canton de COUSSEY),
- RAON L'ETAPE (6 796 habitants - Canton de RAON L'ETAPE),
- BULGNEVILLE (1 489 habitants - Canton de BULGNEVILLE),
- DOMBROT SUR VAIR (255 habitants - Canton de BULGNEVILLE),
- RAON SUR PLAINE (158 habitants - Canton de RAON L'ETAPE),
- LE THILLOT (3 786 habitants - Canton de LE THILLOT),
- HARDANCOURT (46 habitants - Canton de RAMBERVILLERS),

et du SIVOM de la Vallée de ROCHE-HARCHECHAMP acceptées à l'unanimité par le Comité Syndical.



Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les demandes d'adhésion des Communes de MAZELEY, GIRMONT, GREUX, RAON L'ETAPE, BULGNEVILLE, DOMBROT SUR VAIR, RAON SUR PLAINE, LE THILLOT et HARDANCOURT et du SIVOM de la Vallée de ROCHE-HARCHECHAMP ;
au Syndicat Départemental pour l'Assainissement Non Collectif (SDANC) des Vosges.

07 - Avis du Conseil Municipal sur l'opportunité de faire évoluer la sectorisation scolaire :

Après avoir rappelé au Conseil Municipal les informations récemment transmises par l'Inspection Académique concernant les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2013 au Groupe Scolaire des Herbures entraînant un risque sérieux d'une nouvelle fermeture de classe, Madame le Maire l'informe que, comme d'habitude en ces circonstances, un courrier sera adressé en réponse mentionnant le divers projets de construction pouvant attirer de nouvelles familles dans le secteur de l'école concernée.

Elle précise cependant qu'une démarche complémentaire est envisageable, à savoir une évolution de la sectorisation scolaire, c'est-à-dire une modification du ressort de chaque école. Actuellement, la limite se situe à Huchère.

Elle pourrait être déplacée pour l'avenir (nouvelles scolarisations uniquement, hors cas de fratrie, ou à la demande des parents) afin que le « secteur Herbures » englobe par exemple les constructions jusqu'à l'ancienne école de Ranfaing, voire la rue du Vieux Chaumont et/ou la Route de RAON.

Cela pourrait permettre d'alléger la relative pression d'effectif constatée depuis quelques années aux Breuchottes, dont le potentiel d'évolution est plutôt favorable grâce au dynamisme du secteur de Fallières, et de se donner plus de chance de conserver la 8^{ème} classe des Herbures.

Le coût induit par une telle évolution serait lié au transport : Le marché en cours avec VEOLIA devrait être révisé pour supprimer l'arrêt de Ranfaing sur le circuit des Breuchottes et un petit transport devrait être organisé pour les élèves concernés vers les Herbures. Pour cela, l'accord du Conseil Général (légalement responsable des services de transport régulier public de voyageurs) devra être sollicité et obtenu. L'application d'une telle mesure pourrait être envisagée à la rentrée de septembre 2013.

Discussions :

Concernant le caractère contraignant pour les familles d'une telle mesure, Madame le Maire précise qu'il existera toujours des possibilités de revenir en arrière sur certains cas par le biais des dérogations.

Madame L'HUILLIER s'inquiète qu'une telle mesure soit à terme trop défavorable pour les Breuchottes.

Madame le Maire souligne le dynamisme de la population notamment sur Fallières et ajoute que la question a été préalablement exposée à la directrice de l'école élémentaire des Breuchottes, sans qu'elle formule d'inquiétudes particulières à ce sujet.

Monsieur AUDINOT, évoquant la récente Commission « Urbanisme », confirme ces propos, notamment au sujet du lotissement TOUT IMMO à Rouveroye. Les projets de lotissements sont nombreux sur Fallières.

Madame L'HUILLIER craint que ces nouvelles constructions ne donnent lieu qu'à des déménagements ou qu'elles ne donnent pas nécessairement lieu à des inscriptions dans les écoles (maintien des enfants dans leur école d'origine).

Madame le Maire : C'est un pari en effet. Ce n'est pas une science exacte.

Le chiffrage de l'impact exact, même pour septembre 2013, est très difficile, alors au-delà ...

Il faut se donner les moyens de conserver cette classe, même si cela à un coût. Celui-ci sera toujours moindre que d'avoir à créer une nouvelle classe aux Breuchottes.

Concernant le transport, si le nombre d'enfants concernés le justifie, il faudra l'adapter.

Madame L'HUILLIER rappelle que l'extension du transport scolaire a été refusée aux gens d'Anty il y a quelque temps.

Madame le Maire : La situation et surtout l'enjeu étaient différents. La mise en place d'un nouveau transport pourrait être un élément déterminant de la réussite de cette opération de maintien de la 8^{ème} classe des Herbures.



Elle ajoute que de nombreux projets de logements sont en cours pour 2014. Ce serait dommage de perdre cette classe maintenant alors que les perspectives à moyen terme sont meilleures.

Madame MARGAINE et Monsieur JEANNEROT : Pourquoi ne pas avoir réuni la commission « Scolaire » ?

Madame le Maire : Par manque de temps, le courrier de l'inspection académique est arrivé le 14/02.

Mesdames COURTOIS et MARGAINE : Si la décision est d'ores et déjà prise, est-ce la peine d'en discuter ?

Madame le Maire : Oui car si les effectifs sont supérieurs aux seuils annoncés le jour de la rentrée, une réouverture du poste sera prononcée.

Madame L'HUILLIER dit se méfier des effectifs annoncés par les enseignants, l'expérience prouvant que le nombre des élèves attendus peut être artificiellement et temporairement augmenté, faisant référence à l'organisation d'une classe de mer.

Monsieur SCHINDELE fait remarquer de ce point de vue que Madame L'HUILLIER est toujours présidente de la Commission « Scolaire ».

Madame le Maire : Vice-présidente en effet, le Maire étant président de droit de toutes les Commissions et Groupes de Travail.

Madame VILLAUME s'interroge sur la politique de dérogation menée ces dernières années, évoquant notamment le Rang Chenet.

Monsieur SCHINDELE précise que les habitants du Rang Chenet sont depuis toujours scolarisés à ELOYES.

Il craint néanmoins un risque de départ vers le privé.

Madame le Maire : Il faudra être souple.

Monsieur AUDINOT : C'est déjà le cas aux Herbures aujourd'hui.

Monsieur SCHINDELE rappelle qu'il y a toujours possibilité de réouverture de classe si le besoin s'en fait sentir.

S'agissant de la gravité relative d'une perte de classe qui pourrait être rouverte, Madame MONTESINOS précise que la perte d'une classe entraînerait une moindre scolarisation des tout-petits avec un impact sur les effectifs à moyen terme (un enfant qui ne peut être accepté à 2 ans risque d'être « perdu » pour le reste de sa scolarité).

Monsieur SCHINDELE s'étonne, croyant avoir entendu parler de la modification de la politique nationale concernant la scolarisation des deux ans.

Madame MONTESINOS : Sont seuls concernés les secteurs défavorisés.

Monsieur SCHINDELE interroge l'administration sur la question qui est posée ce soir ? Le but est-il bien de trancher la question de la sectorisation scolaire ? (cf. intitulé de la question : « avis [...] sur l'opportunité »).

Madame le Maire : Il s'agit bien en effet de trancher cette question ce soir.

Sur proposition de Madame le Maire et à la majorité, 13 POUR, 10 CONTRE (Mesdames COURTOIS, DOUCHE, L'HUILLIER, MARGAINE, ROCH et VILLAUME et Messieurs ANDREUX, GALMICHE, JEANNEROT et SCHINDELE) et 2 ASBTENTIONS (Madame LOPEZ et Monsieur BAPTISTA), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, dans l'optique d'une préservation de la 8^{ème} classe de l'école des Herbures, le principe d'une modification de la sectorisation scolaire à compter de la rentrée de septembre 2013 ;
- **RATTACHE** les secteurs ci-dessous au ressort des Herbures :
 - Secteur de Huchère jusqu'à Moulin/Ranfaing (côté est de la RN 57),
 - Secteur de la rue du vieux Chaumont,
 - Secteur de la route de Raon ;
- **ARRETE** la nouvelle limite aux propriétés cadastrées : C701 rue du Vieux Chaumont et D2719 route de Raon, y compris la rue des acensements ;
- **DIT** que seront concernés par cette modification de la sectorisation les nouvelles scolarisations uniquement, hors cas de fratrie, ou seulement avec l'accord des parents ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour faire application de la présente et en tirer toutes les conséquences relatives au transport (autorisation du Conseil Général, adaptation des marchés, ...).

08 - Réforme des rythmes scolaires - Opportunité de mettre en œuvre cette réforme en 2013 ou report en 2014 :



Après avoir rappelé au Conseil Municipal la parution du Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et expliquer les grandes lignes de cette « réforme dite des rythmes scolaires », Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opportunité de demander le report de sa mise en application à la rentrée 2014 comme le prévoit le dispositif.

En effet, cette réforme va nécessiter pas mal de temps pour être mise en œuvre dans la mesure où un accord devra être trouvé avec les enseignants et les parents d'élèves

En outre, le Conseil Général des Vosges qui est fortement impacté a officiellement demandé aux Communes de surseoir à l'application de cette réforme de façon à ce qu'elle puisse être mise en place dans de meilleures conditions.

Enfin, la « carotte financière » offerte aux communes entrant dans le dispositif dès 2013 (50 € par enfants scolarisé dans les écoles) ne couvrira de toute façon pas le surcoût attendu par sa mise en application.

Discussions :

Madame le Maire évoque tout d'abord le contexte de cette réforme :

La France est le seul pays à avoir une semaine de 4 jours. En outre, le nombre de jours d'école y est le plus faible d'Europe, avec pour conséquence d'importantes difficultés constatées (A l'entrée au collège, 15% des élèves connaissant des difficultés sévères ou très sévères et 25% ont des acquis fragiles).

Cette réforme réinstaurant une semaine de classe de 9 demi-journées devrait, en principe, être mise en place à la rentrée 2013. Un report à la rentrée de 2014 peut néanmoins être accordé (il le sera de droit dans les faits car le Conseil Général est d'accord et l'Inspection Académique ne semble pas pouvoir s'y opposer) sur demande auprès du Conseil Général avant le 09 mars et du DASEN (Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale) avant le 31 mars.

C'est la question qu'il vous est proposé de trancher ce soir.

Elle est néanmoins directement liée à une autre question : Comment élaborer un projet cohérent dans le cadre contraint de cette réforme, à savoir :

- 9 demi-journées d'école par semaine sur 36 semaines ;
- 24 heures d'école par semaine ;

(aucune dérogation possible sur ces deux premiers points)

- 5h30 maximum d'enseignement par jour ;
- 3h30 maximum d'enseignement par demi-journée ;
- 1h30 minimum de pause méridienne.

Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) pour des groupes restreints d'élèves s'ajouteront aux 24h hebdomadaires d'enseignement (avec accord des parents). Ces APC remplaceront l'aide personnalisée actuelle (soutien).

La journée pourra comprendre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) organisés par la Commune.

Le financement de 50 € n'est prévu que sur 2013. Un financement complémentaire de 40 € en 2013 et de 45 € en 2014 est prévu pour les Commune éligibles à la DSU cible ou la DSR cible, ce qui n'est pas notre cas.

Subsistent enfin de lourdes incertitudes concernant l'encadrement de ces TAP que ce soit en termes de taux d'encadrement ou de sa qualification. Ces manques d'information ne nous permettent pas de connaître avec certitude le coût de mise en œuvre d'une telle réforme.

Une chose est sûre, il va nous falloir du temps pour obtenir des réponses à ces questions et pouvoir élaborer un projet cohérent et partagé avec les enseignants et les parents d'élèves. Elle propose donc de surseoir à l'application de cette réforme à la rentrée 2013.

Le point de vue des parents n'est pas encore connu. Les conseils d'écoles seront réunis pour en discuter.

Les enseignants sont majoritairement (tous sauf 1) pour le report à 2014.

Les Maires de notre secteur géographique sont quasi-unanimement pour le report à 2014.

Madame DOUCHE, qui représentait la Commune au sein du Comité Syndical du Pays ce mardi à l'occasion duquel la question a été abordée, confirme que 29 communes sur 32 envisageaient un report.

Le Président du Pays a dit espérer une position commune pour tout le Pays. Aucun vote n'est néanmoins intervenu sur ce sujet.

Monsieur VINCENT, évoquant le journal du jour, fait part à l'Assemblée de la volonté du Ministre de l'éducation d'aller plus loin dans la réforme des rythmes scolaires avec la réduction des grandes vacances. Il est donc urgent d'attendre.

Madame MONTESINOS : Les 50 € ne couvrent de toute façon pas le coût envisagé (en fonction de nos connaissances du moment) pour la mise en œuvre d'une telle réforme.

Monsieur JEANNEROT s'étonne là aussi de l'absence de réunion de la Commission « Scolaire ».

Madame le Maire : La Commission « Scolaire » sera réunie dans les prochaines semaines sur ce sujet.



Nous travaillons dans l'urgence et beaucoup de choses sont floues.

C'est pourquoi je vous propose de reporter.

Ensuite nous discuterons des modalités de mise en œuvre pour 2014 avec la Commission et toute la communauté éducative.

Madame VINCENT : Le Conseil Municipal doit décider rapidement où ne serons contraints d'appliquer la réforme dès 2013.

Monsieur JEANNEROT précise que, la procédure n'ayant pas été respectée (réunion de la Commission), il votera contre.

Sur proposition de Madame le Maire et à la majorité, 20 POUR, 1 CONTRE (Monsieur JEANNEROT) et 4 ABSTENTIONS (Mesdames COURTOIS et MARGAINE et Messieurs ANDREUX et SCHINDELE), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE**, eu égard aux difficultés de mise en œuvre dans de bonnes conditions et au coût d'une telle réforme, le principe d'un report de son application à la rentrée 2014 ;
- **DIT** que, conformément aux dispositions du décret n°2013-77 précité, les services du Conseil Général et de l'Inspection Académique seront informés de cette décision dans les délais prévus (respectivement les 9 et 31 mars) ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour faire application de la présente.

09 - Validation des dossiers de deux procédures de modification simplifiée pour rectification d'erreurs matérielles et réduction d'un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme :

Après avoir rappelé au Conseil Municipal ses délibérations n° 429/37/01 du 24 juillet 2012 et n° 429/40/06, relatives aux procédures de modification simplifiée du PLU et concernant, d'une part, la rectification d'erreurs matérielles des documents graphiques relatives aux marges de recul vis-à-vis de la RN 57 (application de l'article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme dit Amendement DUPONT) et, d'autre part, la rectification d'emprise de l'emplacement réservé n°6 sur le site de l'ex-école de Ranfaing par réduction de cet emplacement, Madame le Maire lui demande de valider ces dossiers avant mise à la disposition du public (porter à connaissance).

Discussions :

Monsieur SCHINDELE s'interroge au sujet des autres procédures d'évolution du PLU engagées.

Monsieur VINCENT : Elles sont soumises à enquête publique jusqu'au 6 mars.

Monsieur SCHINDELE croit se souvenir que la partie Sainte-Anne a reçu un avis défavorable de la DDT. Et s'agissant de la déchetterie ?

Madame Maire : En effet, la DDT et la Chambre d'Agriculture ont émis un avis défavorable.

Monsieur VINCENT : Pour la déchetterie, les avis sont favorables. Mais le problème est ailleurs, à savoir sur les modalités de « mise à disposition » du terrain à SICOVAD. En effet, des discussions sont en cours avec la Préfecture qui considère que ce terrain pourrait être « vendu » ou « affecté » mais pas « mis à disposition ». Cependant, cela aurait pour conséquence de soumettre à des statuts juridiques différents de terrains voisins et bientôt utilisés pour un but unique, ce qui n'est ni très pratique ni très cohérent.

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le dossier de deux procédures de modification simplifiée pour rectification d'erreurs matérielles et réduction d'un emplacement réservé du Plan Local d'Urbanisme ;
- **DIT** que, conformément aux dispositions de l'article L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme, ces dossiers feront l'objet d'une information des « personnes publiques associées », d'une mise à disposition du public (porter à connaissance précédé d'information par voie de presse, recueil des avis éventuels) et finalement d'une approbation motivée par le Conseil Municipal sur la base de ces avis ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour faire application de la présente.



| | | |
|--|---|--|
| DEPARTEMENT DES VOSGES | | |
| Projet : | SAINT-NABORD PLU |  |
| Mission : | MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME | |
| Document : | Notice de Présentation | |
|  | | |
| <small>Dossier du « Porter à la connaissance du Public »</small> | | |
|  <small>Etudes et conseils en urbanisme et aménagement</small> | | ESpace & TERRitoires Centre d'Affaires Ariane 240 rue de Cumène 54 230 NEUVES-MAISONS Tel : 03.83.50.53.87 • Fax : 03.83.50.53.78 |

Sommaire :

| | |
|--|----------|
| Introduction..... | 3 |
| Titre 1 : Présentation de la commune de Saint-Nabord..... | 4 |
| 1- Présentation synthétique..... | 5 |
| 1.1- Situation géographique et humaine..... | |
| 1.2- Morphologie urbaine..... | |
| 1.3- Environnement naturel..... | |
| 2- Contexte réglementaire..... | 6 |
| 2.1- Droit des sols actuel..... | |
| 2.2- Objectifs de la commune..... | |
| Titre 2 : Contenu et justification des points objets de la modification simplifiée..... | 7 |
| 1- Modifications graphiques..... | 8 |



Introduction

La commune de SAINT-NABORD dispose d'un **Plan Local d'Urbanisme** approuvé le 21 septembre 2006.

La modification d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols prévue aux articles 1^{er} et 2 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés fait l'objet de la procédure prévue par l'article R 123-20-2 du Code de l'Urbanisme.

L'article R 123-20-1 du Code de l'Urbanisme stipule que :

« La procédure de modification simplifiée prévue au septième alinéa de l'article L 123-13 peut être utilisée pour :

- ✓ **rectifier une erreur matérielle,**
- ✓ augmenter, dans la limite de 20 %, le coefficient d'emprise au sol, le coefficient d'occupation des sols, ou la hauteur maximale des constructions, ainsi que les plafonds dans lesquels peut être autorisée l'extension limitée des constructions existantes,
- ✓ diminuer les obligations de recul des constructions par rapport aux limites de terrain d'assiette ou par rapport aux autres constructions situées sur le même terrain,
- ✓ diminuer, dans la limite de 20 %, la superficie minimale des terrains constructibles,
- ✓ supprimer les règles qui auraient pour objet ou pour effet d'interdire l'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable, l'utilisation en façade du bois ou de tout matériau renouvelable permettant d'éviter des émissions de gaz à effet de serre ou la pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales,
- ✓ **supprimer un ou plusieurs emplacements réservés ou réduire leur emprise. »**

Les modalités de concertation et de publicité afférentes à cette procédure sont définies aux articles R 123-20-2 et R 123-5 du Code de l'Urbanisme.

La délibération approuvant la modification fait l'objet des mesures de publicité prévues à l'article R 123-25 de ce code.

Titre 1 : Présentation de la commune de Saint-Nabord



1- Présentation synthétique

1.1- Situation géographique et humaine

Commune vosgienne accueillant 3 927 habitants, SAINT-NABORD fait partie du canton de Remiremont et de l'arrondissement d'Épinal. SAINT-NABORD appartient également à la Communauté de Communes de la Porte des Hautes-Vosges. Celle-ci regroupe depuis le 1^{er} janvier 2004, SAINT-NABORD et 4 communes voisines : Dommartin-Lès-Remiremont, Saint-Étienne-Lès-Remiremont, Remiremont et Vecoux, soit une population de 18 881 habitants en 2006.

La commune de SAINT-NABORD, située au sud du département des Vosges et au cœur de la vallée de la Moselle, bénéficie d'un contexte géographique et urbain très particulier : elle est localisée au carrefour des routes RN 57 et RD 417. Géographiquement, la ville est localisée à 27 km d'Épinal, 30 km de Gérardmer, 59 km de Thann et 32 km de Luxeuil-les-Bains. La vallée de la Moselle communique au-delà du col de Bussang avec la vallée de la Thur par la RN 66. La commune est desservie par la gare SNCF de SAINT-NABORD.

1.2- Morphologie urbaine

La commune s'étire le long de la rive gauche de la Moselle sur 14 km. Elle se compose de plusieurs secteurs : Longuet, Moulin, le Centre, les Breuchottes, Fallières, le Château Lombard, Ranfaing, Peuxy, Le Bois Joli, ... Sur la voie express, entre Remiremont et Éloyes, six sorties donnent accès aux différents quartiers de la ville.

Le domaine boisé occupe plus de 2 000 ha situés essentiellement dans la partie occidentale et se prolonge sur la commune limitrophe de Raon-aux-Bois.



1.3- Environnement naturel

SAINT-NABORD s'inscrit dans la région paysagère des Hautes-Vosges, qui s'étend sur toute l'extrémité sud-est des Vosges, marquant fortement les reliefs aux alentours de l'agglomération romarimontaine.

Héritage des nombreuses glaciations ayant modelé une empreinte glaciaire importante sur le Massif vosgien et ses bordures, l'entité paysagère de la commune de Saint-Nabord se caractérise par un fond de vallée plat, concentrant l'essentiel des activités humaines (activités économiques, industrielles, habitat, infrastructures...), bordé de versants abrupts. Leur pente de commandement oscille, selon les secteurs, entre 170 et 250m de dénivellation par rapport au point bas du talweg de fond de vallée.

Ces caractéristiques paysagères ont abouti à la protection réglementaire de plusieurs secteurs sur la commune, aussi bien en ZNIEFF 1 qu'en site NATURA 2000 (Confluence Moselle-Moselotte et Etang et tourbière de la Demoiselle).

2- Contexte réglementaire

2.1- Droit des sols actuel

La commune de SAINT-NABORD dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2006.

L'actuel Plan Local d'Urbanisme présente plusieurs zones :

- UA : zone urbaine composée des constructions anciennes,
- UB : zone d'extension récente,
- UC : zone de mixité habitat/ activité économique,
- UL : zone de sport et de loisirs,
- UY : zone d'activité économique,
- 1AU : zone d'urbanisation future non équipée, dont l'urbanisation est prévue à court ou moyen terme.
- 2AU : zone d'urbanisation future non équipée, dont l'urbanisation est prévue à long terme.
- A : zone dont les terres présentent un fort potentiel agronomique.
- N : zone à protéger en raison de la qualité du site, de la préservation de l'équilibre écologique ou de l'existence de risques ou de nuisances.

2.2- Objectifs de la commune

Le dossier de modification simplifiée a pour objet de modification :

- la réduction d'un Emplacement réservé,
- la correction de certaines marges de reculs relatives à l'amendement DUPOND et l'art. L111-1-4.

Ces deux modifications concernent ainsi 3 secteurs distincts sur le ban communal :

- ✓ Une partie de la rue des 3 Sapins, à hauteur du lieu-dit « Le Haut de la Dare » ;
- ✓ Le secteur du lieu-dit « Le reing du Scied » ;
- ✓ Le lieu-dit Ranfaing enfin, pour la réduction de la dimension de l'emplacement réservé (n°6).

Titre 2 : Contenu et justification des points objets de la modification simplifiée

1- Modifications graphiques

➤ Objet de la modification simplifiée

Afin d'adapter le recul des constructions par rapport aux axes routiers à grande circulation, permis par l'amendement DUPOND, la commune de Saint-Nabord avait sollicité la réalisation d'une étude relative à l'élaboration de règles de reculs différentes de celles fixées par l'art. L 111-1-4 et adaptées à la trame urbaine communale à proximité de la RN 57.

Cependant, le report graphique des règles établies par l'étude réalisée a fait l'objet de deux erreurs matérielles manifestes, au droit des lieux « Le reing du Scied » et une partie de la rue des 3 Sapins. Ce report est erroné eu égard à l'étude concernant le L 111-1-4, et des règles qui en découlent dans la transcription réglementaire écrite. Une correction des reports concernés s'avère ainsi nécessaire pour mettre en cohérence la réglementation écrite et graphique.

Parallèlement à ces deux corrections, la réduction d'un emplacement réservé complète l'objet de cette modification simplifiée. En effet, l'emplacement réservé du secteur « Ranfaing » a fait l'objet d'un surdimensionnement substantiel par rapport aux nécessités de capacité du projet, à hauteur de l'intersection de la route de Raon-aux-Bois et la rue de Montiroche.

➤ Projet et Justifications

La commune souhaite ainsi corriger les deux erreurs matérielles de report graphique constatées au sujet des reculs d'axe de circulation à grande circulation et apporter une réduction légère de l'emplacement réservé n°6.

La première modification est nécessaire afin d'assurer la cohérence entre les documents de règlement écrit et du zonage ; la seconde vise elle, du fait de la constatation du surdimensionnement de l'emplacement réservé, à relever la contrainte pesant inutilement sur les terrains contigus à la zone concernée.

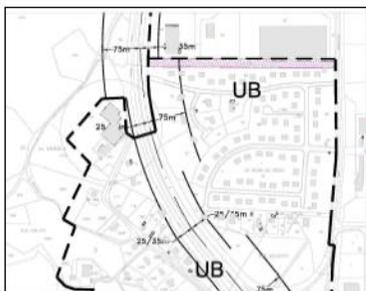
➤ Propositions et synthèse des modifications

| Erreurs matérielles | |
|--|--|
| Au lieu-dit « le reing du scied » | Report du trait de recul à 25/35m de l'axe routier, actuellement matérialisé à 75m. |
| A hauteur de la rue des 3 Sapins | Report du trait de recul à 25/35m de l'axe routier, actuellement matérialisé à 75m. |
| <i>L'ensemble de ces erreurs matérielles se trouvent sur la planche 2.2.3 du zonage de l'actuel PLU.</i> | |
| Emplacement Réservé | |
| A hauteur de l'intersection de la route de Raon-aux-Bois et la rue de Montiroche, lieu-dit Ranfaing | Réduction de l'emplacement réservé n°6 en son extrémité Est, avec réduction du diamètre du cercle dessiné à la jonction des zones Aa, UY, 1AU et UB. |

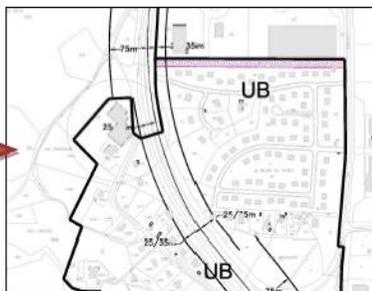
Les extraits qui suivent du zonage permettent d'appréhender visuellement les changements envisagés, et ainsi de constater concrètement les différences apportées entre le document actuellement en vigueur, et les corrections en vue de la modification simplifiée du PLU.



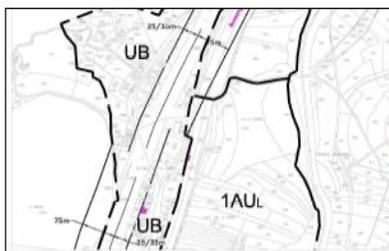
Extrait du PLU actuel



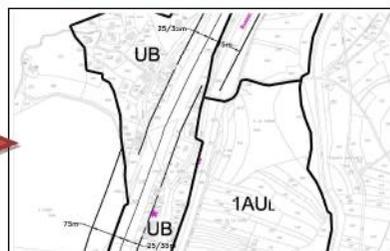
Nouvelle limite après modification



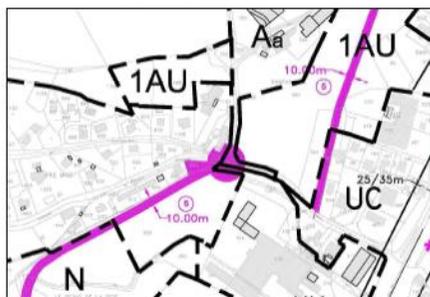
Extrait du PLU actuel



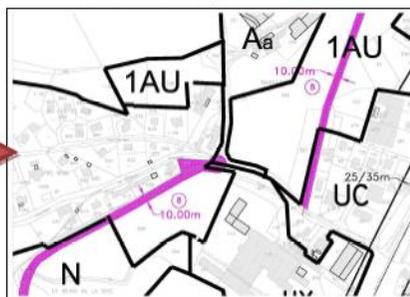
Nouvelle limite après modification



Extrait du PLU actuel



Nouvelle limite après modification



➤ **Conclusion**

Les enjeux de cette modification simplifiée sont donc doubles : corriger l'erreur de report graphique des limites de reculs par rapport aux axes à grandes circulations d'une part, et réduire un emplacement réservé surdimensionné d'autre part.

La présente modification simplifiée respecte ainsi les dispositions de l'article R 123-20-1 relatif aux champs d'applications de la procédure de modification simplifiée. En effet, les modifications apportées par cette procédure concernent des corrections énumérées à l'art. R 123-20-1 (« a) Rectifier une erreur matérielle », et « f) Supprimer un ou plusieurs emplacements réservés ou réduire leur emprise »). De ce fait, les modifications engendrées par la présente modification simplifiée ne remettent aucunement en cause l'économie générale du PLU.



10 - Autorisations d'engagement en fonctionnement (maintenance des cloches, suivi des assurances, fourrière automobile) :

Après avoir rappelé les principes de fonctionnement des « autorisations d'engagement » et ses délibérations n° 429/23/09 du 21/10/2010, 429/24/07 du 18/11/2010, 429/27/23 du 31/03/2011, 429/34/22 du 29/03/2012 et 429/35/10 du 24/05/2012 et 429/38/15 du 20/09/2012 portant création de diverses autorisations d'engagement sur différents budgets, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'en créer trois nouvelles relatives :

- à la maintenance des cloches de l'église (03/2013),
- au suivi des contrats d'assurances (04/2013),
- à la fourrière automobile (05/2013).

Discussions :

Monsieur AUDINOT s'étonne, car il pensait que la prestation de fourrière était gratuite pour la Commune.

Monsieur DEMURGER rappelle à son collègue que s'il avait été présent à la Commission « Sécurité - Circulation », il disposerait de la réponse à cette question.

Il explique que les frais de mise en fourrière sont en principe supportés par le propriétaire du véhicule, au besoin par la vente du véhicule. En revanche il peut y avoir certains cas où la commune devra honorer les frais occasionnés par l'enlèvement, notamment si la valeur du véhicule est trop faible ou si le débiteur est introuvable ou insolvable.

Il ajoute, s'agissant de l'utilité d'une telle démarche, que tout le monde peut être concerné par un véhicule stationné près de chez lui voire sur sa propriété.

Sur proposition du maire et à la majorité, 20 POUR et 5 ABSTENTIONS (Mesdames COURTOIS et MARGAINE et Messieurs ANDREUX, JEANNEROT et SCHINDELE), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création de l'autorisation d'engagement suivante sur le budget communal :

| <u>Numéro</u> | <u>Libellé</u> | <u>Montant TTC total initial</u> | <u>Durée prévisionnelle</u> |
|---------------|-------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| 03/2013 | Maintenance des cloches de l'église | 1 200.00 | 2013-2015 |
| 04/2013 | Suivi des contrats d'assurances | 8 000.00 | 2013-2016 |
| 05/2013 | Fourrière automobile | 4 500.00 | 2013-2015 |

- **S'ENGAGE** à prévoir les crédits de paiement suivants en € TTC :

| Budget communal (en € TTC) | | | | | | | |
|----------------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| <u>Numéro</u> | <u>Article</u> | <u>2013</u> | <u>2014</u> | <u>2015</u> | <u>2016</u> | <u>2017</u> | <u>Total</u> |
| 03/2013 | 611 | 300.00 € | 300.00 € | 300.00 € | - | - | 1 200.00 € |
| 04/2013 | 6226 | 2 000.00 € | 2 000.00 € | 2 000.00 € | 2 000.00 € | - | 8 000.00 € |
| 05/2013 | 611 | 1 500.00 € | 1 500.00 € | 1 500.00 € | - | - | 4 500.00 € |

- **DIT** qu'il devra être consulté si l'enveloppe total de l'autorisation ou le crédit annuel de paiement est dépassée ;
- **PREND ACTE** qu'il autorise ainsi Madame le Maire à engager contractuellement la Commune sur une durée dépassant le cadre annuel et **AUTORISE** cette dernière à prendre et signer toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.



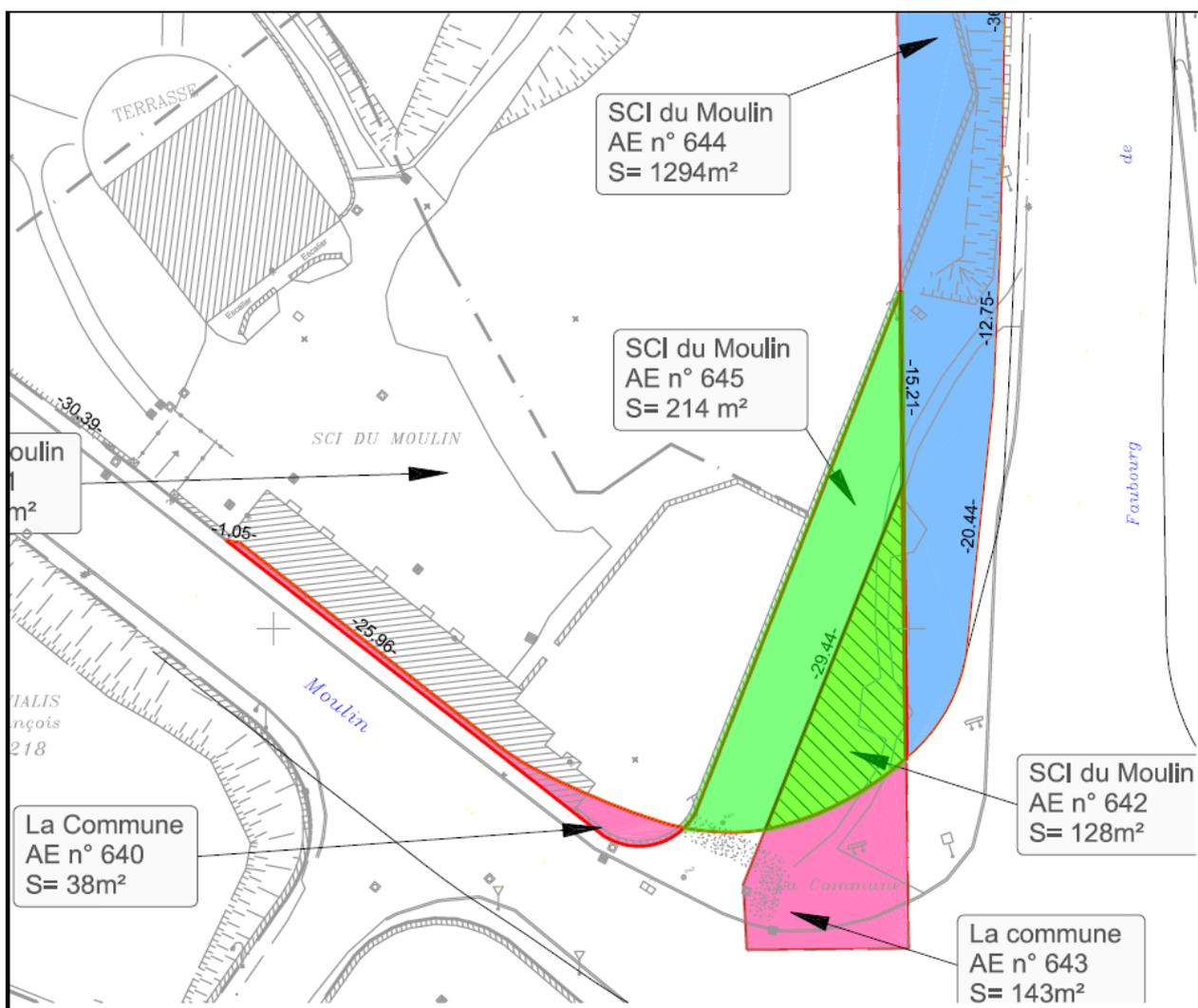
communale désaffectée, sise au lieudit « Village de Moulin », au croisement de la côte de Moulin et du Faubourg de REMIREMONT (entre les parcelles cadastrées AE38 et AE167) ainsi qu'une partie de la parcelle cadastrée AE167, au prix global de 8 550 € selon l'estimation produite par France Domaine, Madame le Maire l'informerait de la demande de substitution de tiers dans le cadre de cette vente. La SCI VILLAGE DE MOULIN serait finalement l'acquéreur. Les conditions de la cession initiale restent les mêmes.

Deux parcelles sont concernées pour un total de 342 m² :

- AE 642 pour 128 m² (Anciennement AE 167p) ;
- AE 645 pour 214 m² (Ancienne passée communale déclassée).

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de céder à la SCI VILLAGE DE MOULIN deux parcelles de terrain cadastrées AE 642 et 645 d'une surface totale de 342 m² (cf. plan annexé), au prix global de 8 550 € selon l'estimation produite par France Domaine ;
- **CHARGE** l'étude de Maîtres HELLUY-GUNSLAY- DUBAR, Notaires à REMIREMONT, d'établir l'acte authentique de transfert de propriété ;
- **SOLLICITE** pour cette transaction le bénéfice des dispositions de l'article 21 de la loi de finances n° 82-1126 du 29 décembre 1982 relative à l'exonération des droits d'enregistrement ;
- **PRECISE** que tous les frais (notaire, géomètre, ...) inhérents à cette transaction sont et resteront à la charge de l'acquéreur ;
- et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces y relatives.



13 - Admissions en non valeur sur divers budgets :

Madame le Maire vous propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la liste des admissions en non valeur présentée par Monsieur le Trésorier Principal et pour lesquelles toutes les voies de recours ont été épuisées :

- 56,00 € sur le budget général,
- 2 892,01 € sur le budget annexe « eau potable »,
- 957,86 € sur le budget annexe « assainissement » ;

Ces admissions sont la conséquence de disparition d'entreprise et de plan de surendettement de particuliers.

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la liste des admissions en non valeur telle qu'annexée à la présente délibération présentée par Monsieur le Trésorier Principal et pour lesquelles toutes les voies de recours ont été épuisées du fait de disparitions d'entreprises ou de plan de surendettement de particuliers ;
- **DEMANDE** à Madame le Maire à mandater les dépenses correspondantes au compte 6541 des budgets correspondants ;
- et **AUTORISE** cette dernière à signer toutes pièces y relatives.

14 - Opportunité de la prise en charge de frais de séjour dans le cadre du jumelage avec l'IRLANDE :

Après avoir rappelé au Conseil Municipal l'existence de liens d'amitié de longue date entre notre Commune et le Comté Irlandais de Mayo tissé autour de la mémoire du Général Humbert, Madame le Maire l'informe du courrier d'invitation du Maire de CASTLEBAR aux festivités organisées les 16, 17 et 18 août 2013.

Une représentation communale y est attendue.

Afin de pouvoir répondre positivement à cette invitation, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'opportunité de prendre en charge tout ou partie des frais qui seraient engagés par le(s) volontaire(s) éventuel(s).

Le coût d'un séjour avec départ le 15 août au matin et retour le 19 août au soir (Trajet en avion, Hôtel 3 ou 4*, transit et repas) est évalué à 1 000.00 € TTC par personne.

Elle profite de cette occasion pour lancer un appel à volontaire(s).

Discussions :

Madame le Maire évoque le rôle joué par Monsieur JEANNEROT auprès de l'Association « Histoire et patrimoine » à la demande du Bureau Municipal.

Elle se dit d'accord avec lui sur la nécessité d'entretenir ces liens d'amitié. Elle regrette même si elle le comprend que l'Association « Histoire et Patrimoine » ne puisse aider la Commune à répondre à l'appel.

Elle rappelle l'ampleur du déplacement de 1998 (un bus entier affrété) à l'occasion du bicentenaire et propose l'envoi d'une plus petite délégation.

Elle précise que les dates ne sont pas idéales, en plein mois d'août.

C'est pourquoi elle souhaitait obtenir l'autorisation du Conseil Municipal en vue de la prise de charge des frais liés à cette délégation.

Monsieur SCHINDELE évoque ses souvenirs de 1998.

Il précise d'emblée que le voyage de 1998 n'a presque rien coûté à la Commune (à l'exception des cadeaux remis à nos hôtes), chaque participant finançant son voyage.

Un très bel accueil avait été réservé à la délégation Navoiriaude (réception par le Conseil de Comté, ...).

Le Ministre Français aux Affaires Européennes (Pierre MOSCOVICI à l'époque) était présent.

En effet, la ferveur Irlandaise en ce qui concerne les hauts faits du Général HUMBERT est toujours intacte. Ainsi considère-t-il qu'une représentation de la Commune est indispensable, à son sens à un haut niveau à savoir par le Maire.



Madame MONTESINOS rappelle néanmoins que la pareille a été rendue aux Irlandais dans la foulée et que leur accueil n'a pas été sans conséquence sur notre budget.

Elle ajoute que, malgré toute l'admiration qu'elle a pour les actes héroïques du Général HUMBERT, notamment en ce qui concerne ses relations privilégiées avec Pauline BONAPARTE ..., elle considère que les circonstances actuelles devraient nous incliner à plus de modestie financièrement parlant.

Il y a des « urgences » plus importantes de nos jours.

A ce titre, une délégation de deux personnes paraît plus raisonnable dans la conjoncture actuelle.

Madame le Maire confirme, étant traditionnellement absente à cette période.

Elle demande donc si des personnes sont intéressées pour représenter la Commune, la prise en charge est proposée à 2 000 € pour deux.

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la prise en charge d'une somme maximale de 2 000.00 € en vue de la représentation de la Commune aux festivités du jumelage avec l'Irlande par deux élus ;
- **DIT** que cette somme sera imputée sur le compte 6232 du budget communal ;
- **LANCE** un appel aux volontaires ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour faire application de la présente.

15 - Inscription sur le Monument aux Morts de Monsieur JACQUOT Marie Nicolas Joseph, mort pour la France :

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'opportunité d'accepter l'inscription sur le Monument aux Morts communal de Monsieur JACQUOT Marie Nicolas Joseph, mort pour la France, alors qu'il résidait sur SAINT-NABORD. Cette demande émane de Madame VERCELLINO-JACQUOT, sa descendante.

Monsieur JACQUOT Marie Nicolas Joseph est né le 21 juillet 1881 à BELLEFONTAINE. Fils de Augustin JACQUOT et de Marie Mélanie JÉRÔME.

S'est marié le 15 juillet 1909 à HAROL (Vosges) avec Marie Gabrielle LOMBARD.

Après son mariage, a élu domicile à SAINT-NABORD (secteur de Moulin).

Recruté pour combattre lors de la Première Guerre Mondiale à EPINAL comme soldat de 2^{ème} classe au 10^{ème} Bataillon des Chasseurs à pied.

Disparu au combat le 16 mai 1915 à NOULETTE (Pas de Calais).

Son acte de naissance porte la mention marginale « MORT POUR LA FRANCE » suite à un jugement du Tribunal d'Instance de REMIREMONT datant du 06 mai 1920 et tenant lieu d'acte de décès.

Le 20 septembre 1924, le Chef de Bataillon NICOLAS, a fait parvenir à sa veuve la médaille militaire, la croix de guerre étoile de bronze et l'extrait du journal officiel conférant ces décorations posthumes à sa mémoire.

Il repose désormais au cimetière militaire de ABLAIN SAINT-NAZAIRE dans la tombe n° 62153, carré n° 83, rang n° 3.

Madame le Maire conclut en demandant au Conseil Municipal d'accepter cette inscription et d'autoriser la prise en charge des frais afférents (Maximum 150.00 € TTC)

Sur proposition de Madame le Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'inscription sur le Monument aux Morts de la Commune de SAINT-NABORD de Monsieur JACQUOT Marie Nicolas Joseph né le 21 juillet 1881 à BELLEFONTAINE et disparu au combat le 16 mai 1915 à NOULETTE (Pas de Calais), enterré au cimetière militaire de ABLAIN SAINT-NAZAIRE, Mort Pour La France, titulaire de la Croix de Guerre Étoile de Bronze, résidant à SAINT-NABORD au moment de son décès ;
- **DIT** que les frais liés à cette inscription (maximum 150.00 € TTC) seront pris en charge par le budget communal, compte 6232 ;
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour faire application de la présente.



16 - Débats d'Orientation Budgétaire pour 2013 - Tous budgets :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans les Communes de plus de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Puis, Monsieur VINCENT, 1^{er} Adjoint, donne lecture au Conseil Municipal des documents d'orientations budgétaires ci-dessous, élaborés après passage à la Commission des Finances le 11 février 2013.

Enfin, il invite le Conseil à faire part de ses observations sur les orientations proposées par la Commission des Finances retranscrites ci-dessous.



NOTE GÉNÉRALE D'INTRODUCTION

aux Débats d'Orientation Budgétaire 2013 - Contexte général, situation économique et sociale - Situation suite à la loi de finances pour 2013.

1. Situation globale :

La crise bancaire de 2008 continue à propager ses effets dans « l'économie réelle » en pesant très fortement sur la santé des entreprises qui connaissent de graves difficultés dans à peu près tous les secteurs de l'économie et plus particulièrement dans l'industrie.

a. La consolidation budgétaire en France : augmentation des prélèvements supplémentaires sur les ménages.

Afin de ramener le déficit public à 3% du PIB, l'effort budgétaire prévu l'an prochain s'élèvera à 1,8 point de PIB et passera principalement par la hausse des prélèvements obligatoires. Aux 6 Mds EUR de prélèvements supplémentaires déjà prévus par la deuxième loi de finances rectificative (LFR) pour 2012 s'ajouteront 10 Mds EUR de prélèvements nouveaux sur les ménages, 10 Mds EUR de prélèvements sur les entreprises et 10 Mds EUR d'économies en dépenses. En l'état actuel des choses (i.e. hors nouvelles mesures correctrices prises en cours d'exercice), nous tablons sur une amélioration du solde public limitée à 1,1 point de PIB (de -4,5% à -3,4%). Les engagements à plus long terme ont quant à eux été confirmés (retour au quasi-équilibre en 2017).

France : trajectoire pluriannuelle de finances publiques (% PIB)

| | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|
| Dépense publique | 56,0 | 56,3 | 56,3 | 55,6 | 54,9 | 54,2 | 53,6 |
| Prélèvements obligatoires | 43,9 | 44,9 | 46,3 | 46,5 | 46,7 | 46,6 | 46,3 |
| Solde public | -5,2 | -4,5 | -3,0 | -2,2 | -1,3 | -0,6 | -0,3 |
| Etat | -4,4 | -3,7 | -2,5 | -2,0 | -1,5 | -1,2 | -1,0 |
| ODAC | -0,1 | -0,2 | -0,2 | -0,1 | 0,0 | 0,0 | -0,1 |
| <i>Administrations publiques centrales</i> | -4,5 | -3,9 | -2,7 | -2,1 | -1,5 | -1,2 | -1,1 |
| Administrations publiques locales | 0,0 | -0,1 | -0,1 | -0,1 | 0,0 | 0,1 | 0,1 |
| Administrations de sécurité sociale | -0,6 | -0,5 | -0,2 | 0,0 | 0,3 | 0,6 | 0,8 |
| Dette publique | 86,0 | 89,9 | 91,3 | 90,5 | 88,5 | 85,8 | 82,9 |
| <i>Dette hors soutien financier à la zone euro</i> | 85,3 | 87,4 | 88,4 | 87,3 | 85,4 | 82,9 | 80,1 |
| Croissance du PIB (volume, %) | 1,7 | 0,3 | 0,8 | 2,0 | 2,0 | 2,0 | 2,0 |
| <i>Croissance potentielle (volume, %)</i> | 1,1 | 1,3 | 1,4 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,6 |

Sources : PLF 2013, Natixis

En ce qui concerne les dotations, le changement de gouvernement ne s'est pas accompagné d'un retour sur la politique du précédent dans ce domaine mais au contraire par son accentuation.

Contrairement à la précédente loi de programmation (2011/2014) qui prescrivait un principe de 0% en valeur d'augmentation des transferts aux collectivités, la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit une baisse de ces concours financiers de 750 millions d'euros par an sur 2014 et 2015.

Le poids dans le budget de l'État des transferts financiers aux collectivités équivaut à 20% (73.9 milliards d'euros sur 370, hors fiscalité transférée, 27.5 milliards de plus) et constitue une des seules variables d'ajustement (avec ses dépenses de fonctionnement contrairement aux pensions et aux intérêts de sa dette) lui permettant de respecter l'objectif qu'il s'est fixé de retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2017.



Cela induit notamment le choix délibéré (alors que les 3/4 des investissements publics réalisés en France le sont par les collectivités pour plus de 50 milliards d'euros) de ralentissement de l'investissement des collectivités et de désendettement (Objectif : - 3,7 milliards d'euros entre 2013 et 2017) de ces dernières afin d'aider l'État à tenir ses engagements européens en matière de dette et de consolider la situation de la France vis-à-vis de ses créanciers.

Dernièrement, par la voix de son Ministre de l'Économie et des Finances et suite au rapport rendu par la Cour des Comptes, le gouvernement vient d'annoncer aux collectivités locales une baisse des dotations de 1.5 milliard d'euros en 2014 et d'autant en 2015, soit deux fois plus que prévu.

b. Loi de Finances pour 2013 : principales mesures relatives aux collectivités locales.

Comme pour 2012, cet état de fait a et aura des conséquences directes sur la situation financière des collectivités territoriales avec quelques évolutions ou changements par rapport à l'année passée :

- Les difficultés d'accès au crédit et leur coût accru sont maintenant moins prégnantes même si les nouvelles règles prudentielles imposées aux banques (BALE III) sont plutôt défavorables aux collectivités car elles ne peuvent pas être « déposantes » mais seulement emprunteuses auprès des établissements de crédit. Au regard de ces nouvelles obligations notamment en termes de liquidité et de couverture de risque, prêter aux collectivités nécessite un effort supplémentaire de la part des banques ;
- L'assèchement de recettes est plus que jamais d'actualité que ce soit en terme de dotation d'État ou de fiscalité :

L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) n'augmentera donc pas : 41.5 milliards d'euros (23.7 milliards d'euros pour le bloc communal). Cependant, par le biais de péréquation verticale, sa répartition entre ses co-bénéficiaires va évoluer. Pourtant cette enveloppe devrait augmenter mécaniquement de 238 millions d'euros (population, carte intercommunale et objectif de péréquation).

Par conséquent, cette somme devra être retranchée sur certaines composantes de la DGF.

| DGF de SAINT-NABORD 2012/2013 | 2012 | Estimation 2013 |
|--|----------------|-----------------|
| Dotation de base ou population (environ 88 € / habitant) | 376 543 | Environ 383 336 |
| Dotation de superficie (3.22 € / hectare) | 12 409 | 12 409 |
| Complément de garantie (pourrait baisser jusqu'à 6%) | 153 119 | Minimum 143 931 |
| Part compensation (- 1.45% estimé comme en 2011) | 410 009 | Minimum 416 000 |
| Total (pour mémoire 970 179 en 2011) | 958 113 | 949 685 |
| Dotation de Solidarité Rurale (DSR) | 45 185 | Minimum 40 000 |

En outre, les compensations d'exonération fiscales votées par l'Etat devraient baisser de 15.5% par rapport à 2012 sauf pour une partie de la compensation de la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie (non encore chiffrable précisément) :

| Compensations de SAINT-NABORD 2012/2013 | 2012 | Estimation 2013 |
|--|---------------|-----------------------|
| Compensation Taxe professionnelle | 7 360 | Minimum 6 219 |
| Compensation Taxe foncière | 13 760 | Minimum 11 627 |
| Compensation Taxe d'habitation | 58 868 | Minimum 49 743 |
| Total (pour mémoire 80 333 en 2011) | 79 988 | Minimum 67 589 |

Ces évolutions sont en grande partie le résultat de l'application du nouveau mode de calcul des principaux indicateurs de richesse que sont le potentiel fiscal par habitant de 846.19 € et le potentiel financier de 973.69 € par habitant, conséquence directe de la suppression de la taxe professionnelle.



Le dernier taux de taxe professionnelle de la Commune étant inférieur au taux moyen national de l'époque, le nouveau mode de calcul ne devrait pas nous être spécialement défavorable (voir notre éligibilité à la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux pour la première fois cette année).

Malgré une inflation (hors tabac) 2013 estimée à 1.75%, la loi de finances pour 2013 a arrêté l'évolution des bases d'imposition à + 1.8%.

Prévision de recettes fiscales des 4 taxes pour lesquelles la Commune vote un taux (bases 2012 + 1.8%, toutes choses égales par ailleurs et à taux constants) :

| Taxe | Base 2012 réelle | Produit 2012 | Base 2013 estimée | Taux constant | Produit 2013 estimé |
|-------------------------------------|------------------|------------------|-------------------|---------------|---------------------|
| Taxe d'habitation | 3 877 087 | 902 973 | 3 946 874 | 23.29% | 919 227 |
| Taxe foncière bâti | 3 931 950 | 586 254 | 4 002 725 | 14.91% | 596 806 |
| Taxe foncière non bâti | 100 162 | 38 833 | 101 964 | 38.77% | 39 531 |
| Cotisation foncière des entreprises | 1 285 467 | 253 365 | 1 308 605 | 19.71% | 257 926 |
| Total | | 1 781 425 | | | 1 813 490 |

Ces estimations sont à prendre avec précautions notamment en ce qui concerne la Cotisation Foncière des Entreprises étant donnée la conjoncture économique.

Le reste des recettes ne dépend pas de nous et leur niveau devrait être stable sur 2012 à l'exception de la CVAE dont le montant 2013 est connu et en forte baisse, à savoir 247 523 € :

| Taxe / dotation | Montant 2012 |
|-----------------|----------------|
| CVAE | 388 632 |
| TASCOM | 47 355 |
| TAFNB | 3 603 |
| IFER | 113 903 |
| DCRTP | 253 188 |
| FNGIR | 139 432 |
| Total | 946 113 |

Contrairement à la Taxe Professionnelle, la CVAE est très sensible aux difficultés, même temporaires, des entreprises car en partie calculée sur la valeur ajoutée. En outre, il existe un certain décalage dans le temps de son impact : on touchera en 2013 la somme perçue par l'État correspondant au solde 2011 et aux acomptes 2012.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Rappel : Il vise à réduire les inégalités de ressources entre communes et intercommunalité dont la taxe professionnelle était la principale cause, et ce par une péréquation horizontale.

Le dispositif doit monter en puissance entre 2012 (150 millions d'euros) et 2016 et suivantes (2 % des recettes fiscales, soit près d'1 milliard d'euros).

Les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en seront à la fois les contributeurs et les bénéficiaires.

La mesure de la richesse sera réalisée au niveau de l'EPCI, en ajoutant la mesure de la richesse de l'EPCI et celle de chacune des communes membres. Cette mesure sera principalement faite sur la base du potentiel fiscal.

Les bénéficiaires du reversement seraient désignés de la même manière en tenant compte en outre de l'effort fiscal et du revenu moyen par habitant en comparaison des moyennes nationales.



Avant mise en œuvre du schéma départemental et l'intégration d'ELOYES, la CCPHV était le 5^{ème} EPCI le mieux classé de notre département en termes de potentiel fiscal (20^{ème} au niveau régional).

En 2012, SAINT-NABORD s'est acquittée de 8 771.00 €.

L'enveloppe passant de 150 à 360 millions d'euros en 2013, il faut donc s'attendre à une augmentation d'au moins 240% de notre cotisation sans compter l'intégration d'ELOYES qui va alourdir la charge globale de la CCPHV.

La seule bonne nouvelle est que son mode de calcul a évolué (introduction du revenu par habitant, effort fiscal, ...) et devrait être plus favorable aux communes à fort potentiel industriel.

2. Situation de la collectivité : analyse financière rétrospective de la Commune

Extraits de l'analyse financière rétrospective 2007/2011 réalisée par Michel ANDREA, Trésorier Principal.

a. Les principaux constats : résumés.

▪ La formation de l'autofinancement et l'investissement

Entre 2007 et 2011, les produits de fonctionnement réels augmentent de 296.655€, alors que les charges de fonctionnement réelles diminuent de -204.563€. Par conséquent, la Capacité d'autofinancement (CAF) augmente de 501.218€, soit de 65,75%

Ainsi en 2011, avec 100€ de recette la commune a constitué 28€ d'autofinancement, et a dépensé 72€.

Entre 2007 et 2011 les investissements réalisés par la commune tendent à diminuer.

▪ le bilan et ses équilibres

Entre 2007 et 2011, le Fonds de Roulement progresse de 1.608.676€. Il est multiplié par 9. Sur la même période Le Besoin en Fond de Roulement est toujours négatif, il vient systématiquement abonder la trésorerie, qui est multiplié par 4.

▪ les marges de manœuvre

Avec la suppression de la Taxe Professionnelle, la commune n'a pas réellement perdu de recettes. Cette suppression a été compensée, puis la Taxe Professionnelle a été remplacée par d'autres taxes, et d'autres allocations compensatrices. Mais comme toutes les communes de France, elle n'a de contrôle direct que sur une partie de sa fiscalité.

Entre 2007 et 2011, l'encours de la dette a diminué de 606.933€, soit -20,69%. Sur la même période la charge financière des emprunts reste globalement stable.

Même si en 2011 la commune de Saint-Nabord apparaît un peu plus endettée que la moyenne des communes, appartenant à la même strate démographique, du département ou de la région, comme sa situation financière s'améliore au fil du temps, elle peut faire face au remboursement de sa dette en capital et en intérêts avec de plus en plus d'aisance.

b. Conclusion : La commune a bien pris en compte les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle.

La commune a bien pris en compte les conséquences de la suppression de la Taxe Professionnelle. Elle a anticipé la perte de son emprise sur une part non négligeable de ses ressources fiscales.

La gestion est donc prudente, guidée par une recherche de l'économie. Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et contenues, comme l'investissement ou la dette.

Par conséquent, depuis 2007, et depuis notamment ces trois dernières années, la situation financière de la commune n'a cessé de s'améliorer, les équilibres financiers ont été rétablis ou maintenus.

La commune bénéficie désormais d'une certaine aisance.

Discussions :

Madame le Maire considère que l'avis du Trésorier est très important car il est objectif et extérieur.

Elle ajoute que cette analyse recoupe pour l'essentiel celle que nous avons les moyens de faire en interne et sur place notamment grâce à la compétence de notre Adjoint aux Finances, Daniel VINCENT.

Malgré les efforts du début de mandat, en 2011 nous sommes encore un peu plus endettés que la moyenne. Et, ce hors budgets annexes, ces derniers étant eux aussi endettés notamment la chaufferie.



BUDGET COMMUNAL

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Madame le Maire rappelle que le budget communal est soumis à la nomenclature comptable M14, et que les masses financières s'entendent toutes taxes comprises.

Bilan de l'exercice 2012

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2012 présentées en comparaison avec celles de 2010 et 2011 :

| <u>Dépenses de fonctionnement</u> | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 1 034 315,48 € | 969 296,25 € | 1 123 936,45 € | 15,95% |
| Chapitre 012 - Charges de Personnel | 1 689 405,12 € | 1 661 444,79 € | 1 658 125,31 € | -0,20% |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (subventions, élus, SDIS, ...) | 516 947,97 € | 497 689,12 € | 468 029,09 € | -5,96% |
| Chapitre 66 - Charges financières (dont ICNE) | 112 550,82 € | 109 242,52 € | 98 181,75 € | -10,12% |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 3 780,93 € | 15 254,28 € | 1 423,61 € | -90,67% |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections (Amortissements, ...) | 382 559,04 € | 400 343,06 € | 318 442,50 € | -20,46% |
| Chapitre 014 - Atténuation de produits | 669,00 € | - | 8 771,00 € | - |
| Total des dépenses de fonctionnement | 3 740 228,36 € | 3 653 270,02 € | 3 676 909,71 € | 0,65% |

Les dépenses de fonctionnement stagnent globalement. Les frais de personnel (012) sont en légère baisse comme la charge de la dette (66) et les contributions aux organismes de regroupement intercommunaux et aux budgets annexes (65). Les charges à caractère général augmentent sensiblement du fait de la réalisation d'importants entretiens périodiques, de la plus grande difficulté à passer certaines dépenses en investissement (travaux sur éclairage après sinistre notamment) et de rattachements plus importants. Cela est compensé par une baisse des opérations d'ordre. Le déficit du budget chaufferie à combler s'élève encore à près de 63 000.00 € cette année. Les dépenses de fonctionnement restent néanmoins, avec 857 € par habitant, inférieures à la moyenne de la strate (958 € par habitant, chiffre 2011).

Le premier prélèvement au titre du nouveau Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est de 8 771 €.

| <u>Recettes de fonctionnement</u> | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Chapitre 013 - Atténuation de charges (remboursement assurance personnel) | 49 456,70 € | 27 031,21 € | 32 520,48 € | 20,31% |
| Chapitre 70 - Produits des services (cantine, garderie, domaine public, ...) | 342 955,30 € | 346 112,38 € | 359 055,01 € | 3,74% |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes | 2 753 593,56 € | 2 654 109,80 € | 2 705 318,00 € | 1,93% |
| Chapitre 74 - Dotations et participations | 1 191 603,41 € | 1 331 294,02 € | 1 525 102,40 € | 14,56% |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante (loyers) | 67 062,91 € | 69 360,30 € | 162 747,44 € | 134,64% |
| Chapitre 76 - Produits financiers | 1 420,87 € | 1 592,14 € | 5 441,17 € | 241,75% |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels (produits de cessions) | 173 992,31 € | 110 269,63 € | 97 410,35 € | -11,66% |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections (amortissement subventions) | 67 076,89 € | 209 417,64 € | 75 009,44 € | -64,18% |
| Total des recettes de fonctionnement | 4 647 161,95 € | 4 749 187,12 € | 4 962 604,29 € | 14,66% |

Les recettes réelles de fonctionnement hors produits exceptionnels augmentent légèrement (+ 1,64%). En effet, l'augmentation en volume constatée est principalement due au virement du budget « forêt » (Chapitre 75 : + 100 000 €) et le fonds de concours de la CCPHV (Chapitre 74 : +182 913 €).

Conséquence de la réforme de la taxe professionnelle, le montant des recettes fiscales et assimilées a été légèrement plus faible qu'attendu :



| Recettes | Prévu | Réalisé |
|--|--------------------|--------------------|
| Taxe d'Habitation | 903 186 € | 902 973 € |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 589 691 € | 586 254 € |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 38 654 € | 38 833 € |
| Taxe additionnelle au foncier non bâties | 3 408 € | 3 603 € |
| Cotisation foncière des entreprises | 253 274 € | 253 365 € |
| Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises | 388 632 € | 388 632 € |
| Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux | 112 853 € | 113 903 € |
| Taxe sur les Surfaces COMmerciales | 46 873 € | 47 355 € |
| Allocations de compensation | 79 988 € | 79 988 € |
| Dotations de Compensation de la Réforme de la TP | 143 874 € | 139 432 € |
| Fonds National de Garantie Individuel des Ressources | 249 666 € | 253 188 € |
| TOTAL | 2 810 099 € | 2 807 526 € |

En outre, après une baisse de 70 000 € entre 2010 et 2011, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a encore baissé de 12 000 € en 2012 malgré l'augmentation de la population.

Les produits des services et du domaine évoluent normalement.

La maintient à un bon niveau des travaux en régie (presque 73 000.00 €) est à remarquer particulièrement. En effet, elle permet de transférer en investissement la charge de certains travaux réalisés par les services communaux (avec possibilité de récupérer la TVA sur les achats).

| <u>Dépenses d'investissement</u> | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------|
| Compte 001 - Déficit d'investissement reporté | - | - | - | - |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections | 67 076,89 € | 211 617,64 € | 75 009,44 € | -64,55% |
| Comptes 16 - Remboursement du capital des emprunts | 213 595,89 € | 225 890,68 € | 233 544,77 € | 3,39% |
| Comptes 20 - Immobilisations incorporelles (hors opérations) | - | 16 942,06 € | 37 103,10 € | 119,00% |
| Comptes 21 - Immobilisations corporelles (hors opérations) | 1 652 271,01 € | 436 205,32 € | 400 689,66 € | -8,14% |
| Comptes 23 - Immobilisations en cours (hors opérations) | 20 479,10 € | 23 345,90 € | 6 510,73 € | -72,11% |
| Total toutes opérations confondues | 146 225,29 € | 25 631,37 € | 123 576,41 € | 382,13% |
| Avance Lotissement « Le Plein » | - | 20 000,00 € | - | - |
| Subventions d'équipement au Département | - | - | 22 139,00 € | - |
| Total des dépenses d'investissement | 2 099 648,18 € | 959 632,97 € | 898 573,11 € | -6,36% |

Cette année, le niveau des investissements est assez faible, il correspond principalement à la réalisation des RAR de l'année précédente et aux premiers engagements relatifs au projet de la place de la gare.

| <u>Recettes d'investissement</u> | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections | 382 559,04 € | 400 343,06 € | 318 442,50 € | -20,46% |
| Chapitre 10 hors 1068 - Dotations, fonds divers (FCTVA + TLE) | 136 722,82 € | 138 422,21 € | 88 540,47 € | -36,04% |
| Compte 1068 - Excédent de fonctionnement affecté | 574 404,74 € | 463 050,82 € | 528 699,70 € | 14,18% |
| Comptes 13 - Subventions d'équipements reçues | 20 626,24 € | 54 302,94 € | 145 629,28 € | 168,18% |
| Comptes 16 - Emprunt réalisé | 240 000,00 € | - | - | - |
| Compte 238 - Immobilisations corporelles (avance) | 4 747,53 € | - | - | - |
| Compte 001 - Excédent d'investissement reporté | 772 442,57 € | 31 854,76 € | 128 340,82 € | 302,89% |
| Total des recettes d'investissement | 2 131 502,94 € | 1 087 973,79 € | 1 209 652,77 € | 11,18% |



Résultats de l'exercice :

Le budget général clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **1 285 694.58 €** (1 095 917.10 € en 2011) auquel il faut ajouter **1 144 691.69 €** (577 474.29 € en 2011) d'excédent de fonctionnement reporté, soit un total de **2 430 386,27 €** (1 673 391.39 € en 2011) et un excédent d'investissement de **183 065.05 €** (96 486.06 € en 2011) auquel il faut ajouter l'excédent d'investissement reporté à hauteur de **128 340.82 €** (31 854.76 € en 2011), soit un excédent global de la section d'investissement arrêté à **311 405.87 €** (128 340.82 € en 2011), soit un excédent global du budget de **2 741 792.14 €** (1 801 732 21 € en 2011) hors restes-à-réaliser.

La réussite de la politique de gestion rigoureuse des lignes de fonctionnement se confirme cette année encore.

La marge d'autofinancement atteint avec 1 295 582.00 € un nouveau niveau historique dépassant celui de l'année passée et ce malgré la raréfaction des recettes.

Évolution de la marge d'autofinancement depuis 2006 :

| En euros TTC | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Marge autofinancement = recettes réelles de fonctionnement - (dépendances réelles de fonctionnement + remboursement du capital des emprunts) | 340 968 | 611 710 | 650 242 | 746 845 | 1 008 820 | 1 060 953 | 1 295 582 |
| DONT excédent/déficit budgets annexes (BA) à neutraliser | 0 | 204 833 | 195 702 | - 46 575 | -107 982 | - 69 471 | 37 168 |
| Marge autofinancement hors transferts de BA | 340 968 | 406 877 | 454 540 | 793 419 | 1 116 802 | 1 130 424 | 1 258 414 |
| DONT produits exceptionnels (cession d'immobilisations, ...) | 35 216 | 42 125 | 122 630 | 19 607 | 173 992 | 110 269 | 280 323 |
| Marge autofinancement hors transferts de budgets annexes et produits exceptionnels | 305 752 | 364 752 | 331 910 | 773 812 | 942 810 | 1 020 155 | 978 091 |

Prévisions pour l'exercice 2013 :

Reste à réaliser 2012 :

| État des restes à réaliser de dépenses | | | | | |
|--|----------|------------|--------------------------------------|------------------------|------------|
| Article | Fonction | Opérations | Intitulé | Travaux / Prestations | RAR |
| 2031 | 8310 | 303 | Frais d'études | Bassin écrêteur | 4 277.85 |
| 204131 | 8310 | | Frais d'études | Projet NRAZO | 4 861.00 |
| 2051 | | | Concession et droits similaires | Logiciels | 882,05 |
| 208 | 900 | | Autres immobilisations incorporelles | Plan de la Commune | 3 000.00 |
| 2111 | 8240 | | Terrains nus | Cf. bilan foncier | 116 107.03 |
| 21311 | 0201 | | Hôtel de ville | Divers | 16 696,77 |
| 21318 | 0200 | | Autres Bâtiments Publics | Chapelle de Fallières | 80 000.00 |
| 21318 | 4122 | 313 | Autres Bâtiments Publics | Local GESN | 138 680.47 |
| 2132 | 331 | | Immeuble de rapport | Divers CSC | 4 959.53 |
| 2138 | 0200 | 309 | Autres Constructions | Chapelle Sainte-Anne | 100 000.00 |
| 2138 | 8240 | 315 | Autres Constructions | Chapelle Sainte-Anne | 20 000.00 |
| 2151 | 0200 | 311 | Réseaux de voirie | Trottoirs de Fallières | 300 000.00 |
| 2151 | 8220 | | Réseaux de voirie | Réserve | 17 226.68 |
| 21534 | 8140 | | Réseaux d'électrification | PVR diverses | 32 148.92 |
| 21538 | 0200 | | Autres réseaux | Eclairage public | 49 678.35 |
| 2183 | 0202 | 21 | Matériel de Bureau | Informatique | 8 462.84 |



| | | | | | |
|------|------|-----|-------------------------------------|-------------|---------------------|
| 2312 | 8230 | | Immobilisations en cours - Terrains | Étang VELIN | 10 000,00 |
| 2315 | 8220 | | Lotissement le Plein | | 195 044,07 |
| 2315 | | 305 | Aménagt parking croix st-jacques | | 40 000,00 |
| 2315 | | 291 | Réhausse bassin Ecrêteur | | 20 000,00 |
| 2315 | | 290 | Amgt VRD Ranfaing | | 9 000,00 |
| 2315 | | 306 | Réhabilitation Place Gare | | 786 514,93 |
| | | | | | 1 957 540,49 |

Il n'y a pas de reste-à-réaliser en recettes.

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser 2012 :

| <i>Budget Général</i> | Euros |
|--|-----------------------|
| Fonctionnement | |
| Dépenses | 3 676 909,71 |
| Recettes | 4 962 604,29 |
| Résultat net de l'exercice | 1 285 694,58 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R002) | 1 144 691,69 |
| Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter | 2 430 386,27 |
| Investissement | |
| Dépenses | 898 573,11 |
| Recettes | 1 081 638,16 |
| Résultat net de l'exercice | 183 065,05 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R001) | 128 340,82 |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | 311 405,87 |
| Restes à réaliser | |
| Restes à réaliser de dépenses | 1 957 540,49 |
| Restes à réaliser de recettes | - |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser | - 1 957 540,49 |
| Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - 1 646 134,62 |
| Affectation du résultat | |
| Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP | 1 646 134,62 |
| Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002) | 784 251,65 |

Prévisions de sommes à investir pour 2013 :

Chiffres clé en fonctionnement :

| | |
|---|------------------------|
| Excédent 2012 reporté en fonctionnement : | 784 251.65 € ; |
| Objectif d'excédent de l'exercice 2013 : | 800 000.00 € ; |
| Capacité d'emprunt à dette constante : | 242 000.00 € ; |
| Soit un total potentiel de | 1 826 251.65 €. |

En section d'investissement :

Le résultat affecté (311 405.87 € de résultat reporté en investissement et 1 646 134.62 € de résultat affecté en investissement) le FCTVA, les opérations d'ordre en recettes et les RAR en recettes devraient permettre de couvrir les RAR en dépenses, les opérations d'ordre en dépenses et le remboursement du capital des emprunts.

Dès lors les 1.8 millions précités pourront être affectés aux investissements nouveaux.

Ce montant pourra être augmenté des subventions obtenues sur les divers projets inscrits en RAR (environ 270 000 €) et de produits de cessions actées (230 000 € pour Ranfaing et VOSGELIS).



Investissements nouveaux discutés en Commission « Finances » le 11 février 2013.

| Lieu | Détail | € TTC |
|--|--|-----------------------|
| Stade des Perreys - Local GESN | Complément RAR | 5 000,00 € |
| Chapelle de Sainte-Anne | Complément RAR | 5 000,00 € |
| Eclairage Public 2012 | Complément RAR | 70 000,00 € |
| Lotissement Le Plein (EDF) | Complément RAR | 15 000,00 € |
| Croix St-Jacques | Complément RAR | 12 000,00 € |
| Toiture CSC | Complément RAR | 26 000,00 € |
| Stade des Perreys | Portail | 17 940,00 € |
| Stade des Perreys | Skate Park | 85 000,00 € |
| Stade des Perreys | Aire stabilisée | 80 000,00 € |
| Stade de Fallières | Aménagement de l'ancien stade | 40 000,00 € |
| Aires de jeux | Rue des Provinces et HLM du centre | 17 940,00 € |
| Eglise | Mécanisme Horloge | 12 000,00 € |
| CSC Salle de musculation | Eclairage | 2 033,00 € |
| Ecole primaire des Herbures | Préau (sol + mur et plafond) + Faux plafond | 118 040,00 € |
| Ecole primaire des Herbures et Breuchottes | 2 tableaux numériques | 11 960,00 € |
| Rue des Fougères | Escalier à refaire + Mur de soutènement | 17 000,00 € |
| Rue du rang de Véseaux | Affaissement du trottoir - MOE | 50 000,00 € |
| HLM Provinces et Parking CSC | Réhabilitation de l'éclairage public | 60 000,00 € |
| Rue des 3 sapins | Signalisation LED | 4 000,00 € |
| Voirie (enrobés) | rue chaude, impasse Ranfaing, impasse Capitaine Poirot, fond du Chazal, Anty(Méline), chemin du pré Béna | 95 000,00 € |
| Ruisseau de Longuet | Aménagement du ruisseau a minima | 6 000,00 € |
| Achats Véhicules | Remplacement C15 + tracteur | 80 000,00 € |
| Divers Atelier Municipaux | taille haie, saleuse, auto-laveuse. | 20 000,00 € |
| Mairie / écoles | Matériel informatique + WIFI CSC | 12 000,00 € |
| Réserve Voirie | Commission sécu (breuchottes, ralentisseurs, rang chenet, plaine Eloyes) | 90 000,00 € |
| Réserve Mobilier | | 5 000,00 € |
| Réserve Loi SRU | Réseaux EDF / FT (PVR) | 50 000,00 € |
| Réserve Bâtiment | | 15 000,00 € |
| Mairie | Suite logiciels | 16 500,00 € |
| | TOTAL | 1 038 413,00 € |

S'ajoute à cette sommes les 1.2 millions d'euros de « tranche 2 » (60% restants) de la place de la Gare.

L'inscription d'un emprunt sera donc nécessaire pour équilibrer le budget à hauteur d'environ 770 000 €. La réalisation ou non de tout ou partie de cet emprunt dépendra du niveau de réalisation des investissements prévus et de choix politique de gestion de la dette (cf. faiblesse actuelle des taux).

Quelques lignes directrices pour finir :

- 2013 risque d'annoncer une période d'au moins trois années au cours desquelles nos recettes vont non seulement stagner mais probablement baisser (cf. introduction générale concernant tant les dotations que les taxes).
- Pour la 4^{ème} année consécutive néanmoins, les taux d'imposition des ménages et la contribution foncière des entreprises peuvent être maintenus.

Le travail de moyen terme engagé sur les bases en volume doit être poursuivi pour maintenir leur relatif dynamisme afin d'assurer le niveau des recettes futures : Mise à disposition de terrains à bâtir, voire des locaux, à destination des particuliers et des entreprises.



A ce titre, la Commune doit continuer à jouer son indispensable rôle d'investisseur et d'initiateur des évolutions de notre tissu humain et économique.

- La gestion active du patrimoine communal permet de ne conserver que les éléments essentiels pour gérer au mieux les recettes ponctuelles ou permanentes propres à maintenir nos recettes pour financer nos investissements.
- S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous devons maintenir le cap afin de conserver un bon niveau de marge d'autofinancement qui, au vu de nos recettes, devrait repasser sous le million d'euro cette année.
- La quotepart de subventions accessibles à nos investissements restera faible comme c'est la norme pour les travaux courant. S'agissant des projets plus exceptionnels de meilleurs taux sont néanmoins envisageables. Pour chaque investissement, il conviendra de compter avant tout sur nous-mêmes, d'autant que le Ministre a annoncé la mise au régime des Communes. Le recours à l'emprunt peut être envisagé avec parcimonie selon le coût de l'argent. Il est nécessaire de veiller à maintenir une trésorerie de précaution pour faire face à des besoins éventuels imprévisibles.

Discussions :

Monsieur SCHINDELE veut préciser la position de la minorité sur le vote des budgets.

Il y a selon lui deux points d'achoppement rédhibitoires :

- Le très faible niveau de réalisation des investissements, environ 20% ;
- Le niveau trop important de la Trésorerie, soit près de 600 € par habitant.

En outre, nous ne sommes pas d'accord avec les choix d'investissements réalisés par la majorité.

Ils considèrent pour leur part que cet argent aurait dû être rendu aux contribuables par une baisse d'impôts.

Madame le Maire : Merci de vos bons conseils Monsieur SCHINDELE, si bons que vous n'avez pas jugé utile de les mettre en œuvre vous même en des temps où les moyens de la Commune étaient bien plus conséquents qu'aujourd'hui.

Au lieu de cela, vous avez préféré dépenser sans compter et endetter la Commune. Deux années de ce mandat ont été nécessaires à la finalisation des investissements décidés par vous et sur lesquels il était trop tard pour revenir.

Monsieur VINCENT : Vous savez très bien que les retards dans l'obtention des financements extérieurs et la passation des marchés publics sont les causes de deux situations dénoncées.

Prenant l'exemple de la Place de la Gare, il rappelle que les premières demandes de financement ont été déposées au printemps 2011 et que ces travaux devaient s'étaler sur 3 exercices budgétaires. Or, certains financements ne sont même pas encore actés à ce jour malgré tous nos efforts. L'argent est rare partout, l'encombrement administratif et les reports sont devenus des moyens habituels visant à faire des économies.

L'argent prévu pour 2 premières tranches a donc été économisé et la sommes réinscrite d'année en année. Cette situation nous a néanmoins permis d'éviter d'emprunter.

Monsieur SCHINDELE : Ce n'est pas normal d'avoir tant d'argent en caisse.

Madame MONTESINOS : C'est de la pure démagogie voire de la malhonnêteté de votre part, cet argent est déjà potentiellement dépensé notamment dans le cadre des restes-à-réaliser qui doivent nécessairement être couverts sur le plan budgétaire.

Monsieur SCHINDELE : Cette situation est de votre fait. Vous n'êtes pas allé à la réunion du Conseil Général en 2008 quand l'annonce de la réforme des subventions a été annoncée. Certaines communes en ont profité pour lancer des projets, pas nous.

J'ajoute que vous étiez bien contents d'encaisser les subventions obtenues lors de notre mandat pour financer vos projets notamment le FCTVA avec le décalage de deux ans qui a été ramené à un an.

Enfin, j'insiste sur le fait que la Commune n'a jamais été surendettée.

Madame MONTESINOS : Votre talent à jouer à Madame Soleil et à lire dans le marc de café est presque comique, mais avant de mettre en place nos projets, il a néanmoins bien fallu finir les vôtres.

Monsieur VINCENT : A la fin de votre mandat, notre capacité d'investissement hors emprunt était = 0. Ce n'était pas notre politique. On ne fait pas des travaux en fonction des financements accessibles.

Monsieur SCHINDELE renchérit : Vous n'avez pas assez réhabilité de voirie et changé de canalisations d'eau

... .

Monsieur GALMICHE se dit lui aussi inquiet pour la voirie. A peine 10% des investissements prévus. Il considère que précédemment ces chiffres étaient plus importants.



Madame MONTESINOS rappelle que le projet de la Place de la Gare est pour plus de moitié consacré aux voiries et réseaux divers.

Monsieur AUDINOT répond qu'il s'agit d'un changement de politique concernant les VRD.

On ne va plus tartiner 100 ou 200 000 € d'enrobés par an par principe et à des fins parfois contestables.

On fait ce qu'il faut faire (enrobés, point à temps manuel ou automatique, train routier, monocouche, bicouche, ...) quand il faut le faire.

Les écarts de la Commune avaient été longtemps négligés alors que certains travaux, par exemple au centre, ont été très coûteux.

Des investissements non négligeables ont été réalisés, nous faisons de la qualité mais pas de la quantité.

Ce n'est pas la peine de refaire des morceaux d'enrobés alors que les réseaux sont pourris en dessous.

Monsieur GALMICHE considère pour sa part que les chemins ainsi réparés ne sont utilisés par personne.

Madame MONTESINOS dit que le temps de la politique de « faire ce qui se voit » est révolu et qu'il faut plus que jamais rationaliser.

S'agissant du réseau d'eau, Monsieur AUDINOT renvoie l'ancienne équipe aux rendements constatés à son époque. Aujourd'hui nous sommes presque à 70%. Et tous les compteurs à télérelève ont été installés.

Monsieur SCHINDELE : Les compteurs, c'est nous qui avons initié leur changement.

Monsieur AUDINOT certes mais initier n'est rien sans l'exécution réelle de la prestation. Il ne faut pas refaire l'histoire. A notre arrivée, des compteurs avaient effectivement été achetés mais très peu avaient été réellement posés. Aujourd'hui, il faut un peu plus d'une semaine pour relever tous les compteurs de la Commune.

Il en va de même pour la télégestion.

Monsieur GALMICHE : J'espère que vous avez fait des fiches de travail afin de bien réutilisées les heures ainsi économisées.

Monsieur AUDINOT : Oui bien sûr, exploitations de réseaux, recherche de fuites,

Il y avait du personnel non exploité. On voit le résultat aujourd'hui.

Revenant sur la situation de la dette communale, Monsieur SCHINDELE considère qu'il faut comparer notre Commune, étant donné son niveau de recettes, à des communes de 6 à 7 000 habitants. Ainsi, voit-on que notre dette n'était pas si importante que dénoncée.

Madame le Maire : Là encore, merci de vos conseils Monsieur SCHINDELE !

Sans trésorerie et avec une telle logique, auriez-vous été capable de redresser la situation de notre commune comme nous l'avons fait ? J'en doute.

Si nous avons continué à emprunter comme vous l'avez fait pour la chaufferie ou les ateliers municipaux (1 500 000 € sur 2007 et 2008 !), et si aucun effort n'avait été consenti sur les dépenses de fonctionnement, dans quel état serait notre Commune ? Car les dettes doivent bien être remboursées ! Je vous rappelle les termes employés par la Chambre Régionale des Comptes qui évoquait un risque d'« effet de ciseau » entre des dépenses toujours plus importantes et des recettes qui stagnent voire baissent. Nous avons multiplié notre capacité d'autofinancement par plus de trois, passant d'à peine 300 000 € à plus d'un million.

Oui nous avons de la Trésorerie d'avance, et heureusement. Car nous avons été prudents et c'est bien l'attitude à avoir en ces temps difficiles.

Nous ne pouvons décidément pas nous entendre Monsieur SCHINDELE, nous sommes en désaccord total sur la façon de gérer durablement notre Commune. Je me demande même si connaissez le sens du mot gestion.

Monsieur SCHINDELE : J'espère voir plus de 20% de réalisé sur 2013, sinon la trésorerie ne fera que croître encore.

Monsieur VINCENT : La moyenne de nos investissements sur le mandat dépassera le million d'euro annuel, c'est-à-dire à peu près l'excédent que nous sommes à même de dégager sur un exercice. Les inscriptions anticipées n'ont d'autres buts que la transparence et la prévision en vue d'obtenir des financements.

Nous savons très bien quoi faire de l'argent disponible, ce n'est que du décalage.

D'où la nécessité d'inscrire un emprunt au budget primitif.

Si l'on vous écoute vous nous avez laissé beaucoup d'argent et on n'arrête pas d'en mettre de côté.

Ce n'est pas le cas, il manque 700 000 euros si 100 % des travaux sont réalisés.

Madame MONTESINOS : « C'en est trop, comment faut-il vous le dire ? Faudra-t-il vous le chanter ? ».

Certains travaux ont été ralentis faute d'obtention des financements et vont en bonne partie être finalisés sur 2013. Nous avons en notre temps eu à achever vos investissements et cela a grevé nos deux premiers budgets. Si vous ne pouvez comprendre cela, c'est que vous ne savez pas compter !

Madame le Maire : Encore une fois merci Monsieur SCHINDELE, merci pour les 4 755 911 € de dette que vous nous avez laissé et merci aussi pour Sainte-Anne puisque, paraît-il, nous l'avons acquis grâce à vos dépenses et le FCTVA récupéré sur celle-ci. Je rappelle à ce titre que pour 1 € de FCTVA touché, il faut en avoir dépensé 5 deux années auparavant !



Le vrai remerciement est à adresser à Monsieur GALMICHE qui s'est battu auprès du ministère pour récupérer notre dû de TVA sur la chaufferie. C'est surtout grâce à cela que nous avons pu acheter Sainte-Anne sans trop emprunter.

Certes la Commune dispose à nouveau d'une capacité d'autofinancement importante mais malgré cela il nous faudrait 5 années sans investissement pour rembourser votre dette !

Monsieur GALMICHE considère pour sa part que les résultats financiers obtenus sont incontestables.

Il s'inquiète néanmoins de la baisse envisagée de la CVAE de près de 140 000 € et s'interroge sur la hausse des frais à caractère général.

A la demande du Maire, Monsieur JEANDEL, Directeur Général des Services, intervient pour expliquer l'évolution des charges à caractère général, à savoir :

- La réalisation d'importants entretiens périodiques (gradins et désenfumage du CSC, travaux d'élagage, programme de train routier, pour environ 70 000 €) ;
- de la plus grande difficulté à passer certaines dépenses en investissement (travaux sur éclairage après sinistre notamment pour plus de 25 000 €) ;
- et de rattachements plus importants (pour environ 25 000 €).

S'agissant de la CVAE, ce sont des chiffres officiels car la somme perçue par la Commune en 2013 correspondra à celle perçue par l'État pour solde de 2011 et pour acomptes 2012.

Cela signifie en outre que cette baisse n'est sans doute pas la dernière.

Monsieur GALMICHE ajoute qu'il faudrait augmenter de 10% les impôts des ménages pour compenser ces 140 000 € de CVAE.

Monsieur VINCENT évoque notamment la cessation d'activité de GREGOIRE comme explication.

C'est en effet la « 1^{ère} vague » et il est à craindre que l'État ne compense pas cette baisse.

Il avoue ses craintes concernant d'autres contribuables comme Mauffrey qui sans que leur pérennité ne soit forcément en danger vont voir leur valeur ajoutée baisser ne serait-ce que par l'effet de l'augmentation du prix de gasoil par exemple.

Il ajoute qu'en principe le taux de l'impôt ne devrait pas augmenter cette année.

Monsieur SCHINDELE rappelle, en ce qui concerne les compensations allouées par l'État par le passé, que la part salaire de la défunte taxe professionnelle a été compensée puis basculée dans la DGF. C'est pourquoi la fermeture de DMC n'a pas porté un coup trop dur aux finances communales.

Monsieur ANDREUX, considérant qu'il s'agit là du dernier « vrai » budget du mandat, se dit déçu de l'absence d'investissement dans la continuation de la piste cyclable reliant le Centre à Moulin puis Béchamp. C'est un constat et c'est dommage selon lui.

Madame le Maire : C'est vrai, mais on ne peut pas tout faire, on a dû faire des choix.

La partie restant à réaliser de cette piste est le plus difficile

Madame MARGAINE évoque en effet les problèmes de sécurité, la nécessaire réduction de la vitesse,

Monsieur AUDINOT répond que la piste cyclable n'a pas réduit la vitesse des véhicules.

Monsieur VINCENT rappelle quant à lui le problème récurrent du nettoyage de cette piste cyclable, doutant lui aussi de son effet sur la vitesse d'autant que la piste cyclable résulte d'un simple marquage sur la voirie.

Monsieur AUDINOT évoque le problème particulier du remplacement du tracteur VALMET récemment tombé en panne. 10 000 € de réparation seraient nécessaire sur cet équipement datant de plus de 20 ans et 10 000 heures (acheté il y a 10 ans avec 6 000 heures pour 30 690 €).

Quoi faire ? Réparer, remplacer, occasion ou neuf ? Acquérir un autre matériel ?

Il tente ensuite d'apporter via un diaporama des éléments de réflexions afin que le Conseil Municipal puisse se positionner en toute connaissance de cause.

Néanmoins son exposé ne peut aller à son terme faute d'attention de la part de certains membres de l'Assemblée impatients d'en finir eu égard à l'horaire déjà avancé.

Il conclut donc en sollicitant d'éventuelles questions qui ne viendront pas.

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Madame le Maire rappelle que le service des eaux est soumis à la nomenclature comptable M4, et que les masses financières s'entendent hors taxes.

Bilan de l'exercice 2012

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2012 présentées en comparaison avec celles de 2011 et 2010 :

| Dépenses de fonctionnement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Articles 60 (Énergie, traitement, carbu. , équipement, ...) | 56 550,76 € | 38 512,23 € | 35 190,28 € | -8,63% |
| Articles 61 (Locations, entretien, assurances, analyses, ...) | 13 940,99 € | 13 593,15 € | 14 373,22 € | 5,74% |
| Articles 62 (télécoms, personnel affecté, ...) | 61 320,65 € | 63 287,50 € | 62 199,21 € | -1,72% |
| Chapitre 014 - Redevance Agence de l'Eau | 99 203,40 € | 62 626,51 € | 17 765,20 € | -71,63% |
| Compte 65 - Admissions en non-valeur + radio | 16 544,10 € | 39 155,22 € | - | -100,00% |
| Comptes 66 (Intérêts de l'emprunt dont ICNE) | 37 608,83 € | 34 765,31 € | 30 562,20 € | -12,09% |
| Articles 67 (Remboursements, TVA, ...) | 877,92 € | 646,04 € | 318,30 € | -50,73% |
| Chapitre 040 (Amortissement + provision, ...) | 163 817,79 € | 130 841,69 € | 128 094,80 € | -2,10% |
| Total des dépenses de fonctionnement | 449 864,44 € | 383 427,65 € | 288 503,21 € | -24,76% |

| Recettes de fonctionnement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Compte 002 - Excédent de fonctionnement | - | 96 412,98 € | 68 776,65 € | -28,66% |
| Compte 7011 - Vente d'eau | 264 208,19 € | 248 943,46 € | 258 784,23 € | 3,95% |
| Comptes 706/7 - Location compteurs + diverses prestations | 129 016,28 € | 137 335,36 € | 145 066,84 € | 5,63% |
| Comptes 75 - Autres produits de gestion courante | 4,40 € | - | 0,63 € | - |
| Chapitre 042 - Amortissement + provision (hors régie) | 50 330,77 € | 75 449,25 € | 34 123,71 € | -54,77% |
| Compte 722 - Travaux en régie | 3 816,09 € | 575,48 € | - | -100,00% |
| Autres comptes 77 - Produits exceptionnels | 62 024,91 € | 21,21 € | 1 165,02 € | 5392,79% |
| Compte 701241 - Redevance agence de l'eau | 94 502,01 € | 45 184,73 € | 47 779,29 € | 5,74% |
| Total des recettes de fonctionnement | 603 902,65 € | 603 922,47 € | 555 696,37 € | -7,99% |

Les recettes de vente d'eau sont un peu plus dynamiques que l'augmentation du prix, traduisant une légère augmentation de la consommation (en partie due aux compteurs neufs).

A noter que les nouveaux tarifs d'intervention ont rapporté près de 4 000.00 €, soit l'équivalent d'une hausse de 1.55% du prix du m³.

| Dépenses d'investissement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Compte 001 - Déficit d'investissement reporté | 168 807,41 € | 18 893,23 € | 93 318,17 € | 393,92% |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections (amortissement de subventions et travaux en régie) | 54 146,86 € | 76 024,73 € | 34 123,71 € | -55,11% |
| Comptes 16 - Remboursement du capital des emprunts | 83 917,45 € | 83 329,57 € | 87 274,53 € | 4,73% |
| Comptes 21 - Immobilisations corporelles | 50 069,87 € | 46 509,56 € | 38 269,60 € | -17,72% |
| Comptes 23 - Immobilisations en cours | 3 228,00 € | 103 012,92 € | 65 985,39 € | -35,94% |
| Total des dépenses d'investissement | 360 169,59 € | 327 770,01 € | 318 971,40 € | -2,68% |



| Recettes d'investissement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections | 163 817,79 € | 130 841,69 € | 128 094,80 € | -2,10% |
| Compte 1068 - Excédent de fonctionnement | 105 183,39 € | 57 625,83 € | 151 718,17 € | 163,28% |
| Comptes 13 - Subventions d'équipements | 22 275,18 € | 45 984,32 € | 9 694,00 € | -78,92% |
| Comptes 16 - Emprunt | 50 000,00 € | - | - | - |
| Total des recettes d'investissement | 341 276,36 € | 234 451,84 € | 289 506,97 € | 23,48% |

Résultats de l'exercice :

Le budget eau clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **267 193.16 €** (220 494.82 € en 2011) et un déficit d'investissement de **29 464.43 €** (93 318.17 € en 2011), soit un excédent global de **237 728.73 €** (127 176.65 € en 2011) hors restes à réaliser.

Prévisions pour l'exercice 2013 :

Reste à réaliser 2012 :

| Dépenses | | | |
|-----------------|---------------------------------------|--|---------------------|
| Compte | Intitulé du compte | opération | Montants |
| 21561/21 | Matériel spécifique d'exploitation | Compteurs | 5 000.00 € |
| 2315/23 | Immobilisations en cours -inst.techn. | Rue des Myrtilles, MOE Ranfaing, DUP Basse des eaux, Place de la Gare et Le Plein. | 100 000.00 € |
| | | | 105 000.00 € |

| Recettes | | | |
|-----------------|-------------------------------|------------------|--------------------|
| Compte | Intitulé du compte | opération | Montants |
| 13111/13 | Subventions - Agence de l'eau | | 13 000.00 € |
| | | | 13 000.00 € |

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser 2012 :

| Budget Eau | Euros |
|--|---------------------|
| Fonctionnement | |
| Dépenses | 288 503,21 |
| Recettes | 486 919,72 |
| Résultat net de l'exercice | 198 416,51 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R002) | 68 776,65 |
| Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter | 267 193,16 |
| Investissement | |
| Dépenses | 225 653,23 |
| Recettes | 289 506,97 |
| Résultat net de l'exercice | 63 853,74 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R001) | - 93 318,17 |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - 29 464,43 |
| Restes à réaliser | |
| Restes à réaliser de dépenses | 105 000,00 |
| Restes à réaliser de recettes | 13 000,00 |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser | - 92 000,00 |
| Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - 121 464,43 |
| Affectation du résultat | |
| Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP | 121 464,43 |
| Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002) | 145 728,73 |



Prévisions de sommes à investir pour 2013 :

Chiffres clé en fonctionnement :

| | |
|---|---|
| Excédent 2012 reporté en fonctionnement : | 145 728.73 € ; |
| Objectif d'excédent de l'exercice 2012 : | 30 000.00 € (en tenant compte du risque GREGOIRE et du rattachement agence de l'eau non fait) ; |
| Capacité d'emprunt à dette constante : | 70 000.00 € ; |
| Soit un total potentiel de | 245 728.73 €. |

En section d'investissement :

Le résultat affecté, les opérations d'ordre en recettes et les RAR en recettes couvriront à peine les RAR en dépenses, les opérations d'ordre en dépenses, le remboursement du capital des emprunts et le déficit antérieur reporté avec une petite marge de 20 000.00 €.

Dès lors les 265 000.00 € précités pourront être affectés aux investissements nouveaux.

Ce montant pourra être augmenté d'autant si des subventions sont obtenues.

| Investissements nouveaux discutés en Commission « Finances » le 23 février 2012. | | |
|--|--|---------------------|
| Lieu | Détail | € HT |
| Rue des pommiers | Remplacement de la conduite d'eau | 68 000,00 € |
| Ateliers | Remplacement du véhicule affecté à l'eau | 40 000,00 € |
| Antenne Route de Raon | Remplacement de la conduite d'eau | 25 000,00 € |
| Substitution Captage Prairie | | 35 000,00 € |
| Place de la Gare - T2 | | 10 000,00 € |
| | TOTAL | 178 000,00 € |

Ainsi, le recours à l'emprunt pourrait être évité et une marge serait laissée pour les années à venir.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Grâce aux efforts de ces dernières années, ce budget a récupéré quelques marges de manœuvres.
- Le remplacement des anciens compteurs par de nouveaux équipés pour la télé-relève est achevé. Les consommations observées depuis le lancement de ce programme que l'obsolescence des compteurs précédents avait bel et bien un coût pour le service. La mission de relève des compteurs en sera considérablement allégée.
- L'objectif des 70% de rendement doit toujours être recherché (pour mémoire : nous étions à 68,8% en 2011 pour 65,9 % en 2010). Les travaux de recherche de fuite se poursuivent mais 2012 ne sera probablement pas un bon cru du fait des importants problèmes de gel connus en début d'année.
- Les économies de gestion au quotidien doivent être poursuivies.
- Les problèmes du captage de la Prairie (turbidité et par moment arsenic) pourrait être traités par la création d'une bache alimentée par une autre source, le puits de la Prairie restant en « secours ». Cette solution a été validée par nos financeurs et devrait être mise en œuvre en 2013.
- Les travaux de remplacement des canalisations les plus fragilisées vont se poursuivre (fin de la rue des Myrtilles, rue des Pommiers, antenne route de Raon, Lotissement Le Plein, ...). Il nous faudra investir dans un nouveau véhicule pour le service des eaux. L'impact des travaux de la Place de la Gare sur ce budget sera moindre que prévu.
- Il resterait sur 2013 un reliquat d'impayés GREGOIRE à hauteur d'environ 10 000.00 €. Une ligne d'admission en non valeur plus importante que d'habitude devra être inscrite.
- En ce qui concerne la disparition progressive du calcaire marin pour le traitement de la dureté de l'eau (neutralite) et la nécessaire adaptation de nos installations, le choix a été fait de patienter en attendant de disposer de solutions technique de remplacement éprouvée et financièrement accessibles.
Le prix neutralite a connu une augmentation de près de 25% entre 2012 et ce début d'année 2013.

Discussions :

Monsieur SCHINDELE : *Toujours pas de maillage prévu entre les Censieux et la rue de Bellevue ?*

Monsieur AUDINOT : *Non, ce maillage n'étant rendu nécessaire que parce que vous êtes branché sur la purge, il n'est pas prévu de le réaliser dès lors que le lotissement qui le justifiait n'est plus d'actualité.*

Monsieur SCHINDELE : *Vous voulez dire que ma maison fait office de purge ? La merde est donc pour moi !*



BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Madame le Maire rappelle que le service de L'assainissement est soumis à la nomenclature comptable M49 et que les masses financières sont indiquées en hors taxe.

Bilan de l'exercice 2012

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2012 présentées en comparaison avec celles de 2010 et 2011 :

| Dépenses de fonctionnement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Articles 60 (Énergie, traitement, carbu., équipement, ...) | 38 726,73 € | 30 136,63 € | 34 507,49 € | 14,50% |
| Articles 61 (Loc., entretien, ass., réseaux, boues, ...) | 29 783,14 € | 29 977,60 € | 32 369,57 € | 7,98% |
| Articles 62 (télécoms, personnel affecté, ...) | 51 654,60 € | 52 644,85 € | 57 947,75 € | 10,07% |
| Compte 6378 - Participation SIVOM / Transport REMIREMONT | 80 272,78 € | 41 419,73 € | 48 393,01 € | 16,84% |
| Chapitre 014 - Redevances Agence de l'Eau | 31 264,60 € | 35 385,20 € | 721,61 € | -97,96% |
| Comptes 66 (Intérêts de l'emprunt dont ICNE) | 21 653,29 € | 19 655,05 € | 16 464,57 € | -16,23% |
| Compte 65 - Admissions en non-valeur | 14 652,54 € | 1 287,14 € | - | -100,00% |
| Articles 67 (Remboursements, TVA, ...) | 90,60 € | 891,99 € | 636,42 € | -28,65% |
| Chapitre 040 - (Amortissement des investissements, ...) | 75 488,05 € | 112 366,52 € | 143 736,05 € | 27,92% |
| Total des dépenses de fonctionnement | 343 586,33 € | 323 764,71 € | 334 776,47 € | 3,40% |

| Recettes de fonctionnement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Compte 002 - Excédent de fonctionnement | - | 104 822,36 € | 162 280,30 € | 54,81% |
| Compte 70611 - Redevance d'assainissement | 211 451,74 € | 187 296,32 € | 201 267,81 € | 7,46% |
| Compte 70612 - Redevance Modernisation des réseaux | 36 426,58 € | 32 772,11 € | 40 750,63 € | 24,35% |
| Compte 7063 - Contribution au pluvial | 115 473,64 € | 112 762,85 € | 110 063,97 € | -2,39% |
| Compte 7068 - Taxe de raccordement | 6 999,50 € | 6 961,91 € | 3 885,98 € | -44,18% |
| Compte 741 - Prime d'épuration | 6 810,68 € | 5 886,00 € | 5 208,00 € | -11,52% |
| Comptes 747 & 774 - subventions exceptionnelles (BG, ...) | 15 811,06 € | - | - | - |
| Chapitre 042 - Amortissement des subventions | 27 188,71 € | 31 362,86 € | 68 289,87 € | 117,74% |
| Comptes 77 - Produits exceptionnels | 62 294,92 € | 4 180,60 € | 5 696,55 € | 36,26% |
| Total des recettes de fonctionnement | 482 456,83 € | 486 045,01 € | 597 443,11 € | 22,92% |

| Dépenses d'investissement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Compte 001 - Déficit antérieur reporté | 71 792,63 € | 3 048,14 € | - | -100,00% |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections (amortissement de subventions et travaux en régie) | 27 188,71 € | 31 362,86 € | 68 289,87 € | 117,74% |
| Comptes 16 - Remboursement du capital des emprunts | 62 139,84 € | 66 920,23 € | 69 883,70 € | 4,43% |
| Comptes 21 - Immobilisations corporelles | - | - | 36 219,66 € | - |
| Comptes 23 - Immobilisations en cours | 11 443,62 € | - | 3 000,00 € | - |
| Total des dépenses d'investissement | 172 564,80 € | 101 331,23 € | 177 393,23 € | 75,06% |



| Recettes d'investissement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Compte 1068 - Excédent de fonctionnement affecté | 24 028,61 € | 34 048,14 € | - | -100,00% |
| Compte 14142 ou 14182 - Provisions | - | 38 000,00 € | 73 000,00 € | 92,11% |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections | 75 488,05 € | 74 366,52 € | 70 736,05 € | -4,88% |
| Comptes 16 - Emprunt | 70 000,00 € | - | - | - |
| Compte 001 - Excédent antérieur reporté | - | - | 45 083,43 € | - |
| Total des recettes d'investissement | 169 516,66 € | 146 414,66 € | 188 819,48 € | 28,96% |

Résultats de l'exercice :

Grâce à un excédent de fonctionnement reporté de **162 280.30 €** (104 822.36 € en 2011), le budget assainissement clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **277 985.02 €** (162 280.30 € en 2011) et un excédent d'investissement de **11 426.25 €** (45 083.43 € en 2011), soit un excédent global de **289 411.27 €** (207 363.73 € en 2011) hors restes à réaliser.

Prévisions pour l'exercice 2013 :

Reste à réaliser 2012 :

| Dépenses | | | |
|-----------------|---------------------------------------|---|--------------------|
| Compte | Intitulé du compte | opération | Montants |
| 2315/23 | Immobilisations en cours-inst. techn. | MOE Ranfaing, AMO et MOE DO, Place de la Gare | 43 500.00 € |
| | | | 43 500.00 € |

| Recettes | | | |
|-----------------|---------------------------|------------------|--------------------|
| Compte | Intitulé du compte | opération | Montants |
| 1313/13 | Subvention d'équipement | DO | 12 750.00 € |
| | | | 12 750.00 € |

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser 2012 :

| Budget Assainissement | Euros |
|--|--------------------|
| Fonctionnement | |
| Dépenses | 334 776,47 |
| Recettes | 450 481,19 |
| Résultat net de l'exercice | 115 704,72 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R002) | 162 280,30 |
| Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter | 277 985,02 |
| Investissement | |
| Dépenses | 177 393,23 |
| Recettes | 143 736,05 |
| Résultat net de l'exercice | - 33 657,18 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R001) | 45 083,43 |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | 11 426,25 |
| Restes à réaliser | |
| Restes à réaliser de dépenses | 43 500,00 |
| Restes à réaliser de recettes | 12 750,00 |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser | 30 750,00 |
| Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | 19 323,75 |
| Affectation du résultat | |
| Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP | 19 323,75 |
| Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002) | 258 661,27 |



Prévisions de sommes à investir pour 2012 :

Chiffres clé en fonctionnement :

| | | |
|--|----------------------|---|
| Excédent 2012 reporté en fonctionnement : | 258 661,27 € ; | |
| Somme à « épargner » dans le cadre du litige avec REMIREMONT | - 111 000.00 € | |
| Objectif d'excédent de l'exercice 2013 : | 20 000.00 € ; | (en tenant compte du rattachement agence de l'eau non fait) |
| Capacité d'emprunt à dette constante : | 74 000.00 € ; | |
| Soit un total potentiel de | 241 661.27 €. | |

En section d'investissement :

Le résultat affecté, les opérations d'ordre en recettes et les RAR en recettes couvriront les RAR en dépenses, les opérations d'ordre en dépenses et le remboursement du capital des emprunts.

Dès lors ce sont potentiellement 240 000.00 € qui pourront être affectés aux investissements nouveaux.

Ce montant pourra être augmenté d'autant si des subventions sont obtenues.

| Investissements nouveaux discutés en Commission « Finances » le 11 février 2013. | | |
|--|---------------------------------------|---------------------|
| Lieu | Détail | € HT |
| Rue des Ravines | Remplacement poste relevage (DIP) | 25 000,00 € |
| STEP | Prétraitement ou étude sur son avenir | 32 000,00 € |
| Place de la Gare - T2 (60%) | | 24 000,00 € |
| Divers | Réserve matériel et travaux | 27 500,00 € |
| | TOTAL | 108 500,00 € |

Ainsi, le recours à l'emprunt pourrait être évité et une marge serait laissée pour les années à venir.

Il est à remarquer que le montant du résultat 2012 ne fait pas apparaître les sommes potentiellement dues à REMIREMONT en attendant le résultat de notre contentieux. En effet, les provisions étant « budgétaires » depuis 2009, l'argent n'est pas bloqué mais il n'est pas épargné non plus. D'où la prévision assez faible d'excédent prévisionnel de fonctionnement 2013. Pour plus de clarté, il pourrait être fait le choix d'inscrire la totalité des sommes dues sur les 3 années.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Grâce aux efforts de ces dernières années, ce budget a récupéré quelques marges de manœuvres.
- Le budget assainissement bénéficie indirectement des changements de compteurs opérés sur le budget eau car la nouvelle comptabilisation a un impact positif sur la consommation.
- 2012 comme 2010 et 2011 aura été marquée par l'engagement d'une 4^{ème} procédure judiciaire successive devant le Tribunal Administratif de NANCY visant à contester le niveau de la redevance payée depuis près de 30 années à la Commune de REMIREMONT (35 000.00 € en 2010, 41 000.00 € en 2011 et 38 000.00 € en 2012) pour l'emprunt de ses réseaux d'assainissement afin d'atteindre la station d'épuration du SIVOM. Le résultat des 3 premiers recours a été positif et celui du 4^{ème} est imminent mais ne signifie pas pour autant la fin du litige si un nouvel accord n'est pas trouvé avec nos voisins malgré d'importants efforts de notre part en 2012.
- Le poste de refoulement de Choisy (par lequel transitent près 80 000 m3 par an) a été réhabilité et sécurisé. Des économies de fonctionnement ont déjà été réalisées grâce à cet investissement (en personnel, en entretien, en électricité, ...). Des travaux similaires sont à prévoir rue des Ravines.
- Étant donné le relatif bon fonctionnement du déversoir d'orage n°3 retouché par nos services techniques, les travaux un temps prévu n'ont pas été engagés.
- Certains travaux sont nécessaires sur notre station d'épuration (prétraitements, clôture, traitement des boues, ...). Le moment est venu de lancer une réflexion sur son avenir.
- L'impact des travaux de la Place de la Gare sur ce budget sera moindre que prévu.
- A notre connaissance, 2013 comme 2012 ne sera pas spécialement touchée par le risque d'impayé ;
- Les économies de gestion au quotidien doivent être poursuivies.
- La TVA sur les prestations d'assainissement est passée de 5.5% à 7% au 1^{er} janvier 2012.



BUDGET ANNEXE SERVICE DES FORÊTS

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Madame le Maire rappelle que le budget du Service des Forêts est soumis à la nomenclature comptable M14 et que les montants indiqués s'entendent hors taxe.

Bilan de l'exercice 2012 :

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2012 présentées en comparaison avec celles de 2011 et 2012 :

| <u>Dépenses de fonctionnement</u> | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|------------------|------------------|-------------------|----------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général (dont taxes foncières, gardiennage, prestations et entretiens divers) | 81 193,33 | 69 434,16 | 86 916,98 | 25,18% |
| Chapitre 65 - Charges de gestion courante | - | 28,68 | 100 000,00 | 348575% |
| Chapitre 66 - Charges financières (dont ICNE) | 319,19 | 213,95 | 106,09 | -50,41% |
| Comptes 67 - Charges exceptionnelles (subvention Niche, titres annulés, ...) | 5 284,28 | 2 043,03 | - | -100,00% |
| Total des dépenses de fonctionnement | 86 796,80 | 71 719,82 | 187 023,07 | 160,77% |

En 2012, 100 000.00 € ont été viré au budget communal.

| <u>Recettes de fonctionnement</u> | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 87 333,22 | 137 963,60 | 141 018,42 | 2,21% |
| Chapitre 70 (coupes, droits de chasse, produits forestiers divers) et 77 (produits exceptionnels) | 68 050,26 | 166 677,60 | 195 563,16 | 17,33% |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion | - | - | 0,47 | - |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels | - | - | 26,20 | - |
| Total des recettes de fonctionnement | 255 383,48 | 304 641,20 | 336 608,25 | 10,49% |

| <u>Dépenses d'investissement</u> | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|------------------|-------------------|------------------|----------------|
| Comptes 16 - Remboursement du capital des emprunts | 4 146,78 | 4 250,45 | 4 356,77 | 2,50% |
| Comptes 23 - Travaux forestiers d'investissement divers | 24 912,18 | 191 567,96 | 13 990,29 | -92,70% |
| Compte 001 - Déficit antérieur reporté | 13 681,76 | - | 80 172,96 | - |
| Total des dépenses d'investissement | 42 740,72 | 195 818,41 | 98 520,02 | -49,69% |

| <u>Recettes d'investissement</u> | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|------------------|-------------------|------------------|----------------|
| Compte 001 - Excédent d'investissement reporté | - | 376,92 | - | -100,00% |
| Compte 1068 - Excédent de fonctionnement affecté | 25 481,76 | 30 623,08 | 91 902,96 | 200,11% |
| Compte 2313 - Indemnité sinistre chalet Pusieux | 13 807,88 | - | - | - |
| Compte 1318 - Subvention de l'État (amendements) | 3 828,00 | 84 645,45 | 5 992,96 | -92,92% |
| Total des recettes d'investissement | 43 117,64 | 115 645,45 | 97 895,92 | -15,35% |



Résultats de l'exercice :

Le budget forêt clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **149 585.18 €** (232 921.38 € en 2011) et un déficit d'investissement de **624.10 €** (80 172.96 € en 2011), soit un excédent global de **148 961.08 €** (152 748.42 € en 2011) hors restes-à-réaliser.

Prévisions pour l'exercice 2013 :

Reste à réaliser 2012 :

| Dépenses | | | |
|----------|--|-----------------|--------------------|
| Compte | Intitulé du compte | opération | Montants |
| 2312/23 | Immobilisations en cours-terrains. | 20 - Année 2012 | 10 000.00 € |
| 2315/23 | Immobilisations en cours-infrastructure. | 20 - Année 2012 | 8 500.00 € |
| 2315/23 | Immobilisations en cours-infrastructure. | 19 - Année 2011 | 1 500.00 € |
| | | | 20 000.00 € |

Pas de reste à réaliser en recettes.

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice en tenant compte des restes à réaliser 2012 :

| Budget Forêt | Euros |
|--|--------------------|
| Fonctionnement | |
| Dépenses | 187 023,07 |
| Recettes | 195 589,83 |
| Résultat net de l'exercice | 8 566,76 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R002) | 141 018,42 |
| Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter | 149 585,18 |
| Investissement | |
| Dépenses | 18 347,06 |
| Recettes | 97 895,92 |
| Résultat net de l'exercice | 79 548,86 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R001) | - 80 172,96 |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - 624,10 |
| Restes à réaliser | |
| Restes à réaliser de dépenses | 20 000,00 |
| Restes à réaliser de recettes | - |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser | - 20 000,00 |
| Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - 20 624,10 |
| Affectation du résultat | |
| Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP | 20 624,10 |
| Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002) | 128 961,08 |



Travaux et recettes pour 2013 :

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 20 décembre 2012 les travaux et recettes suivants pour 2013 :

| Travaux | 2013 |
|--|-----------------------|
| Travaux de maintenance | 8 400.00 € HT |
| Travaux sylvicoles | 17 490.00 € HT |
| Travaux d'infrastructures | 21 625.00 € HT |
| Travaux d'exploitations | 46 074.38 € HT |
| Travaux en faveur de l'accueil du public | 3 960.00 € HT |
| Total général du programme de travaux | 97 549.38 € HT |

Recettes attendues pour les 5 770 m³ à couper : **175 000.00 € HT.**

Par conséquent, en ajoutant aux dépenses prévues les frais de gardiennage et la nouvelle taxe à l'hectare due à l'ONF (2.00 € par hectare, soit près de 2 300.00 € de dépenses nouvelles en sus des 12% de frais de gardiennage), l'année 2013 devrait s'équilibrer d'elle-même.

Les 128 961.08 € précités pourraient donc en tout ou partie être reversés au budget communal.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Comme en 2012, le programme de travaux 2013 adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 décembre 2012 est à la fois ambitieux et maîtrisé. En effet, le recours à des petites entreprises locales en lieu et place de l'ONF en direct pour certains travaux devrait permettre de faire de substantielles économies. Des contrats « bord de route » seront aussi testés cette année (avec comme conséquence des coûts d'exploitation supplémentaires mais aussi des recettes attendues plus importantes).
- Une somme de 100 000.00 € pourrait raisonnablement être reversée au budget général cette année comme l'année passée.
- La dette du budget forêt sera éteinte en 2013.
- La cession de bois aux habitants prendra fin en 2013 une fois la liste établie les années passées achevée.
- Dans le prolongement de l'opération d'amendement calco-magnésien de quelques 400 hectares de forêts navoiriaudes, une expérimentation devrait avoir lieu à SAINT-NABORD en 2013 d'amendement avec les cendres de notre chaufferie bois.
Une seconde tranche d'amendement n'est cependant pas à l'ordre du jour dans l'attente des effets constatables des premiers travaux.



BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE BOIS

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Madame le Maire rappelle qu'a été décidée, par la Municipalité précédente, la création d'une chaufferie centralisée fonctionnant principalement au bois et d'un réseau de chaleur permettant d'alimenter en chaleur plusieurs bâtiments publics, les logements communaux du centre ainsi que 80 logements VOSGELIS.

Le raccordement des différents bâtiments a eu lieu progressivement entre décembre 2007 (Mairie, Église, École des Herbures, ...) et avril 2008 (logements OPAC).

Ce service est soumis à la nomenclature comptable M4 et les masses financières sont indiquées en hors taxe intégralement depuis 2009.

Bilan de l'exercice 2012

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2012 présentées en comparaison avec celles de 2010 et 2011 :

| Dépenses de fonctionnement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Compte 002 - Déficit de fonctionnement reporté | - | 8 321,12 € | - | -100,00% |
| Compte 6061 - Fournitures (eau, gaz, électricité, ...) | 17 263,91 € | 17 900,23 € | 25 265,78 € | 41,15% |
| Compte 611 - Prestations de services (COFELY, plaquettes) | 121 224,87 € | 114 284,27 € | 116 487,22 € | 1,93% |
| Compte 6132 - Location des réseaux de gaz | 914,63 € | 999,85 € | 788,98 € | -21,09% |
| Compte 6135 - Location mobilière | 575,00 € | - | - | - |
| Comptes 615 - Entretien biens immobiliers | 315,00 € | 219,00 € | - | -100,00% |
| Comptes 6228 et 6231 Rémunération diverses (audit) | 1,32 € | - | - | - |
| Compte 627 - Services bancaires et assimilés | 1 644,14 € | 1 144,05 € | 1 166,93 € | 2,00% |
| Compte 6215 - Personnel Communal affecté | - | 4 697,66 € | 6 014,30 € | 28,03% |
| Comptes 66 - Intérêts de l'emprunt (dont ICNE) | 22 342,43 € | 21 217,34 € | 20 092,24 € | -5,30% |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements | 60 659,75 € | 76 575,59 € | 59 068,17 € | -22,86% |
| Total des dépenses de fonctionnement | 224 941,05 € | 245 359,11 € | 228 883,62 € | -6,71% |

| Recettes de fonctionnement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|------------------|
| Compte 002 - Excédent de fonctionnement | - | - | 6 411,41 € | - |
| Compte 703 - vente de produits résiduels | - | - | 713,97 € | - |
| Compte 706 - Prestations de services (R2 - Réseau) | 87 032,24 € | 89 196,77 € | 94 829,16 € | 6,31% |
| Compte 7081 - Produits des services exploités (R1 - Conso) | 54 781,52 € | 46 187,95 € | 49 973,76 € | 8,20% |
| Compte 747 - subvention d'équipement | 1 260,58 € | - | 4 010,10 € | - |
| Comptes 75 - Autres charges de gestion | - | 0,14 € | 0,13 € | -7,14% |
| Compte 774 - Subvention communale | 32 464,04 € | 65 849,35 € | 59 366,94 € | -9,84% |
| Autres comptes 77 | - | 0,01 € | 133,77 € | 1337600% |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections | 41 081,55 € | 51 860,49 € | 40 003,65 € | -22,86% |
| Total des recettes de fonctionnement | 216 619,93 € | 253 094,71 € | 255 442,89 € | 0,93% |



| Dépenses d'investissement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Compte 001 - Déficit d'investissement reporté | 41 363,63 | 2 402,93 | 1 324,19 | -44,9% |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections | 41 081,55 | 51 860,49 | 40 003,65 | -22,9% |
| Comptes 16 - Remboursement du capital des emprunts | 23 636,36 | 23 636,36 | 23 636,36 | 0,0% |
| Total des dépenses d'investissement | 106 081,54 | 77 899,78 | 64 964,20 | -16,6% |

| Recettes d'investissement | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| Compte 1068 - Excédent de fonctionnement affecté | 43 018,86 | - | 1 324,19 | -22,9% |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections | 60 659,75 | 76 575,59 | 59 068,17 | - |
| Total des dépenses d'investissement | 103 678,61 | 76 575,59 | 60 392,36 | -21,1% |

Résultats de l'exercice :

Le budget annexe chaufferie clôture donc l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **26 559,27 €** (7 735,60 € en 2011) et un déficit d'investissement de **4 571,84 €** (1 324,19 € en 2011), soit un excédent global de **21 987,43 €** (6 411,41 € en 2011).

Ce résultat est néanmoins obtenu grâce à une aide du budget communal de près de 60 000,00 €.

L'amélioration de ce résultat est due pour l'essentiel à une hausse des recettes d'exploitation conséquence de l'évolution favorable des indices de prix, elle est donc à ce jour plus conjoncturelle que structurelle même si elle montre la voie à suivre pour améliorer durablement la situation.

Prévisions pour l'exercice 2013 :

A défaut d'investissement hors remboursement du capital de l'emprunt, il n'y a pas de reste à réaliser sur 2012

Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice 2012 :

| <i>Budget Chaufferie</i> | Euros |
|--|-------------------|
| Fonctionnement | |
| Dépenses | 228 883,62 |
| Recettes | 249 031,48 |
| Résultat net de l'exercice | 20 147,86 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R002) | 6 411,41 |
| Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter | 26 559,27 |
| Investissement | |
| Dépenses | 63 640,01 |
| Recettes | 60 392,36 |
| Résultat net de l'exercice | - 3 247,65 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R001) | - 1 324,19 |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - 4 571,84 |
| Restes à réaliser | |
| Restes à réaliser de dépenses | - |
| Restes à réaliser de recettes | - |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser | - |
| Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - 4 571,84 |
| Affectation du résultat | |
| Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP | - 4 571,84 |
| Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002) | 21 987,43 |

Prévisions pour 2013 :

Au regard des éléments suivants :

- L'audit achevé en 2012 et la mission en découlant confiée au bureau d'études EPURE a permis, après mise en concurrence, la mise en place d'un nouveau contrat avec COFELY à coût constant pour la Commune. Les dépenses réelles de fonctionnement seront donc quasi stables pour les années à venir ;
- Les recettes réelles de fonctionnement sont fluctuantes en fonction de la conjoncture (indices des prix du gaz, de l'électricité, du bois, ...) mais plutôt favorable en ce moment ;
- Les amortissements, tant en dépenses qu'en recettes, sont linéaires ;
- L'exercice 2012 a produit un excédent d'un peu plus de 20 000.00 €.

La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget devrait être d'environ 38 000.00 € HT, soit sur le budget communal 40 000.00 € TTC.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Est entré en application depuis le 1^{er} septembre 2012 un nouveau marché avec l'entreprise COFELY : Prestations d'exploitation des installations thermiques de la commune comprenant les options 1 (fourniture de combustibles P1, prestations de maintenance P2 et garantie totale P3 sur une durée de 8 ans pour la chaufferie bois-gaz et les immeubles raccordés dessus avec remplacement d'une chaudière gaz par une petite chaudière bois) et option 3 (fourniture de combustibles P1, prestations de maintenance P2 et garantie totale P3 sur une durée de 8 ans pour les chaufferies indépendantes) : COFELY Services pour un montant annuel estimé de 124 752,71 € HT en option 1 et 33 044,87 € HT pour l'option 3 (Pour 2803 DJU et estimation de consommation à 2 184 MWh).
Ce nouveau montage est le fruit du travail initié dans le cadre de l'audit intercommunal (porté par le Pays de REMIREMONT) avec le bureau d'études EPURE.
Ce contrat de 8 ans, négocié au même coût annuel que le précédent, comprend néanmoins plus de 150 000.00 € de travaux à la charge du prestataire (remplacement d'une chaudière gaz par une petite chaudière bois).
Ce nouvel investissement a été rendu nécessaire à court terme par la surcapacité de la chaudière actuelle (plus de deux fois trop puissante) que le projet de VOSGELIS de réhabiliter les HLM du Centre aurait in fine rendu inutilisable. Le fonctionnement en sous régime de l'équipement est en outre la cause de sa dégradation prématurée.
En outre le prestataire dispose maintenant de la gestion et donc de la responsabilité complète des installations, y compris la fourniture des combustibles. Le contrat prévoit des clauses d'intéressement au résultat, le bon fonctionnement des l'installation bénéficiant au prestataire et à la Commune à parts égales.
Ce contrat comprend enfin une formule de révision des prix qui pourrait servir de base à une future négociation avec VOSGELIS pour remplacer la formule actuelle de la police d'abonnement qui nous est très défavorable et est, en partie, la cause de nos difficultés financières.
- La mise en place de la nouvelle chaudière bois est prévue pour septembre 2013.
- Le bureau d'études EPURE nous accompagne dans l'exécution de ce nouveau contrat.

Discussions :

Monsieur VINCENT rappelle qu'une des deux chaudières gaz actuelles va être remplacée par une petite chaudière bois pendant l'été 2013.

Monsieur SCHINDELE s'interroge sur le fait de savoir si eu égard à l'augmentation du prix du gaz, la Commune n'a pas finalement fait des économies grâce à la chaufferie bois ?

Madame MONTESINOS : « C'est une plaisanterie ! »



BUDGET ANNEXE SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Madame le Maire rappelle que le budget du Service extérieur des pompes funèbres est soumis à la nomenclature comptable M4 et que les montants indiqués s'entendent toutes taxes comprises.

Bilan de l'exercice 2012

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2012 présentées en comparaison avec celles de 2011 et 2010 :

| | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement | | | | |
| Compte 6061 - Fournitures non stockables | - | 134,28 € | - | -100,00% |
| Compte 6063 - Fournitures d'entretien | 796,71 € | 999,69 € | 414,66 € | -58,52% |
| Compte 6064 - Fournitures administratives | - | 7,68 € | 30,00 € | 290,63% |
| Compte 6068 - Autres matières, fournitures | - | 510,47 € | - | -100,00% |
| Compte 6152 - Entretien de biens immobiliers | - | - | - | - |
| Compte 6215 - Personnel affecté | 1 121,62 € | 1 677,02 € | 2 225,76 € | 32,72% |
| Compte 673 - Titres annulés sur exercice antérieurs | | | 100,00 € | - |
| Total des dépenses de fonctionnement | 1 918,33 € | 3 329,14 € | 2 770,42 € | -16,78% |

| | 2010 | 2011 | 2012 | Variation |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| Recettes de fonctionnement | | | | |
| Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 11 958,54 € | 12 196,81 € | 12 491,73 € | 2,42% |
| Compte 706 - Prestations de services | 2 156,60 € | 3 624,06 € | 2 140,00 € | -40,95% |
| Total des recettes de fonctionnement | 14 115,14 € | 15 820,87 € | 14 631,73 € | -7,52% |

Résultats de l'exercice :

Le budget du service extérieur des Pompes funèbres clôture l'exercice avec un excédent de fonctionnement de **11 861.31 €** (12 491.73 € en 2011), et une section d'investissement équilibrée (à zéro).

Prévisions pour l'exercice 2013 :

A défaut d'investissement, il n'y a pas de reste à réaliser pour 2013.



Affectation prévisionnelle du résultat réel de l'exercice 2012 :

| <i>Budget Service Extérieur des Pompes Funèbres</i> | Euros |
|--|------------------|
| Fonctionnement | |
| Dépenses | 2 770,42 |
| Recettes | 2 140,00 |
| Résultat net de l'exercice | - 630,42 |
| Résultat antérieur reporté (D ou R002) | 12 491,73 |
| Excédent/déficit (signe -) de fonctionnement à affecter | 11 861,31 |
| Investissement | |
| Dépenses | - |
| Recettes | - |
| Résultat net de l'exercice | - |
| Résultat antérieur reporté (D ou R001) | - |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - |
| Restes à réaliser | |
| Restes à réaliser de dépenses | - |
| Restes à réaliser de recettes | - |
| Besoin de financement éventuel (si négatif, à défaut excédent) des restes à réaliser | - |
| Besoin de financement global éventuel (si négatif, à défaut excédent) de la section d'investissement | - |
| Affectation du résultat | |
| Affectation du résultat en réserve de la section d'investissement (1068) du BP | - |
| Report du solde éventuel en excédent de fonctionnement (002) | 11 861,31 |

Prévisions pour 2013 :

Un seul caveau reste à vendre.

Les dépenses réelles affectées à ce service y sont d'autant plus strictement rattachées aujourd'hui qu'en cas de « bénéfice », il pourrait être soumis à l'impôt sur les sociétés.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Le budget doit être maintenu dès lors que des prestations de services funéraires sont proposées aux usagers. Les agents affectés à ce service envisageant un départ en retraite pour 2015 et 2016, la question de l'avenir du service et donc du budget se posera.
- Aucun nouvel investissement n'est prévu ;
- Les excédents ainsi dégagés pourraient être « rapatriés » sur le budget communal.



BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT AU LIEUDIT « LE PLEIN »

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

Madame le Maire rappelle que le budget du Lotissement au Lieudit « Le Plein » a été créé en 2011. Cette création était obligatoire ainsi que sa soumission à la TVA sur la marge, la valeur des terrains à lotir n'étant pas connue. Les montants indiqués s'entendent hors taxes.

Ce budget n'est destiné à retracer que les seules dépenses liées aux terrains qui seront vendus, à l'exception donc des voiries et réseaux divers, qui seront financés sur leur budget respectif (communal et eau).

Les recettes de vente des parcelles y seront affectées.

Ce sont environ 17 000 m² répartis en 10 lots qui seront ainsi commercialisés.

Bilan de l'exercice 2012

Opérations comptabilisées sur ce budget en 2012 présentées en comparaison avec celles de 2011 :

| Dépenses de fonctionnement | 2011 | 2012 | Variation |
|--|------------------|------------------|------------------|
| 6045 - Études, prestations de services (terrains à aménager) | - | 227,81 | - |
| 605 - Achats de matériel, équipements et travaux | 10 765,00 | 9 668,68 | -10,18% |
| 6135 - Locations mobilières | | - | - |
| 6231 - Annonces et insertions | | 720,00 | - |
| Total des dépenses de fonctionnement | 10 765,00 | 10 701,49 | - 0.59% |

Il s'agit de frais liés à l'étude loi sur l'eau, d'études hydrogéologiques, de levée topographique,

Ce sont les seules opérations réelles du budget avec l'avance communale.

Ces dépenses ont été transférées en stock en fin d'année (en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement).

Le Budget Communal a avancé 20 000 € pour permettre le paiement des factures.

Ce budget clôture l'exercice avec un excédent en section d'investissement de 10 701.49 € qui seront repris au BP.

Le budget devra à terme prévoir le remboursement de l'avance au budget principal ainsi que les recettes de vente des terrains.

Les travaux de viabilisation ont été commencés fin 2012. A ce jour, des compromis sont en cours de rédaction pour 2 parcelles. Aucune cession définitive de terrain ne pourra être légalement validée tant que les travaux ne seront pas totalement achevés.

Quelques lignes directrices pour finir :

- Le budget devra être maintenu jusqu'à la vente de la dernière parcelle ;
- A ce jour, trois parcelles ont été fermement réservées depuis l'arrêt du tarif par le Conseil Municipal à 45.00 € le m², TVA sur marge comprise mais hors frais d'enregistrement (environ 5% à la charge des acquéreurs) ;
- Les excédents ainsi dégagés seront « rapatriés » sur le budget communal périodiquement.



QUESTIONS DIVERSES

- **Compte-rendu du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de REMIREMONT et de ses Vallées des 15 janvier et 19 février 2013 par Madame DOUCHE :**
Le périmètre du futur SCoT avait été arrêté en janvier englobant le Pays et le secteur de GERARDMER.
Dans cette optique, une première contribution de 1 € par habitant serait demandée aux membres du Pays en vue de financer sa mise en place.
Cette somme ne suffira évidemment pas à couvrir l'intégralité des frais liés au SCoT qui pourraient aller selon les estimations de 4 à 10 € par habitant.
Cette contribution sera directement prise en charge par la CCPHV en ce qui nous concerne.
- **Madame MONTESINOS rappelle que la souscription en vue de la réhabilitation de la Chapelle de Sainte-Anne est encore active. 30 dons ont déjà été enregistrés. Il manque néanmoins encore quelques centaines d'euros pour valider la souscription.**
Des dépliants accompagneront la livraison du prochain SAINT-NABORD Inform'Actions début mars.
Un appel est en outre lancé aux amoureux revendiqués du patrimoine.
Les principaux donateurs seront remerciés publiquement le moment venu.
- **Rétrospective par Monsieur AUDINOT des travaux réalisés depuis décembre 2012.**
- **Réunion de la Commission « Finances » de préparation des comptes administratifs et comptes de gestion 2012 et Budgets Primitifs 2013 : Mercredi 27 mars 2013 à 17h30.**
- **Prochaine réunion du Conseil Municipal le 11 avril 2013 essentiellement, pour l'heure, consacrée aux questions budgétaires.**

Clôture de la séance à 00h00.

Le Maire,

Signé

Michèle ASNARD.

